COMMUNAUTE DE COMMUNES

# INTER CAUX VEXIN

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur du Plateau de Martainville

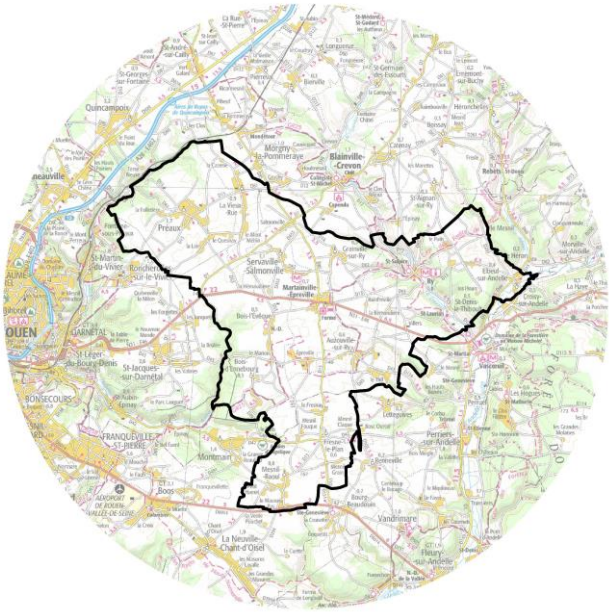

## Annexe - Volet écologique de l'évaluation environnementale

auddicé environnement urbanisme formation

Dossier 17092711

12/04/2021

réalisé par

auddicé environnement

**Agence ouest - Evreux**
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
**02 32 32 53 28**

auddicé
www.auddice.com

**Agence nord**
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

**Agence Est**
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

**Agence Ouest**
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

**Agence Val de Loire**
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

**Agence Sud**
Rue de la Claustre
84390 Sault
04 90 64 04 65

## TABLE DES MATIERES

**CHAPITRE 1. SECTEURS A URBANISER : ENJEUX ECOLOGIQUES, IMPACT ET MESURES ASSOCIEES**

1.1 Présentation des secteurs étudiés ..... 4
1.1.1 Secteur BEN-A, commune de Bois-d'Ennebourg ..... 6
1.1.2 Secteur BEV-D, commune de Bois-l'Evêque ..... 9
1.1.3 Secteur ESA-C, commune d'Elbeuf-sur-Andelle ..... 13
1.1.4 Secteur PRX-C, commune de Préaux ..... 16
1.1.5 Secteur RY-A, commune de Ry ..... 20
1.1.6 Secteur RY-B, commune de Ry ..... 24
2.1 Réseau Natura 2000 ..... 29
2.1.1 Rappel ..... 29
2.1.2 Sites Natura 2000 sur les communes et à proximité (2km) ..... 31
**2.2 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)** ..... 32
2.2.1 Rappel ..... 32
2.2.2 ZNIEFF sur les communes et à proximité (2km) ..... 32
**2.3 Espaces protégés et gérés** ..... 49
2.3.1 Rappel ..... 49
2.3.2 Espaces protégés et gérés sur les communes et à proximité (2km) ..... 49
2.3.2 Espaces protégés sur les communes et à proximité (2km) ..... 55

# INTRODUCTION

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin étant localisé sur l'ancienne Communauté de communes du Plateau de Martainville dans le département de la Seine-Maritime (76).

Il a pour objectif de constituer le volet écologique de l'évaluation environnementale et d'être intégré à celle-ci. Ce document se décompose en 2 chapitres :

- Chapitre 1 focalisé sur les secteurs à urbaniser nécessitant un diagnostic écologique ;
- Chapitre 2 centré sur les sites Natura 2000, les ZNIEFF et les Espaces protégés et gérés

Les enjeux écologiques sont présentés au sein de chaque chapitre, suivis d'une analyse des impacts et d'une proposition de mesures dans la logique de la doctrine nationale « Eviter, Réduire, Compenser ».

*Carte 1 – Périmètre de la CCICV et du PLUi du secteur du Plateau de Martainville*

Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
du Plateau de Martainville

Évaluation Environnementale
Volet écologique

**Communauté de Communes Inter Caux Vexin**
**- Plateau de Martainville -**

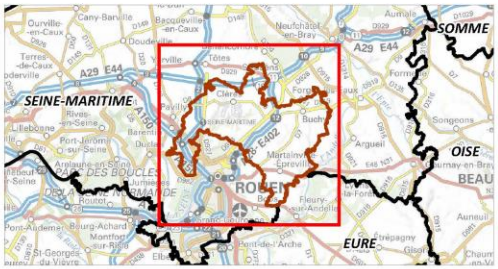


- Commune déléguée
- Périmètre du PLUi du Plateau de Martainville
- Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin
- Limite départementale

0 5 10
Kilomètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, juillet 2019
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100 et SCAN 1000
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - AUDDICE, 2019

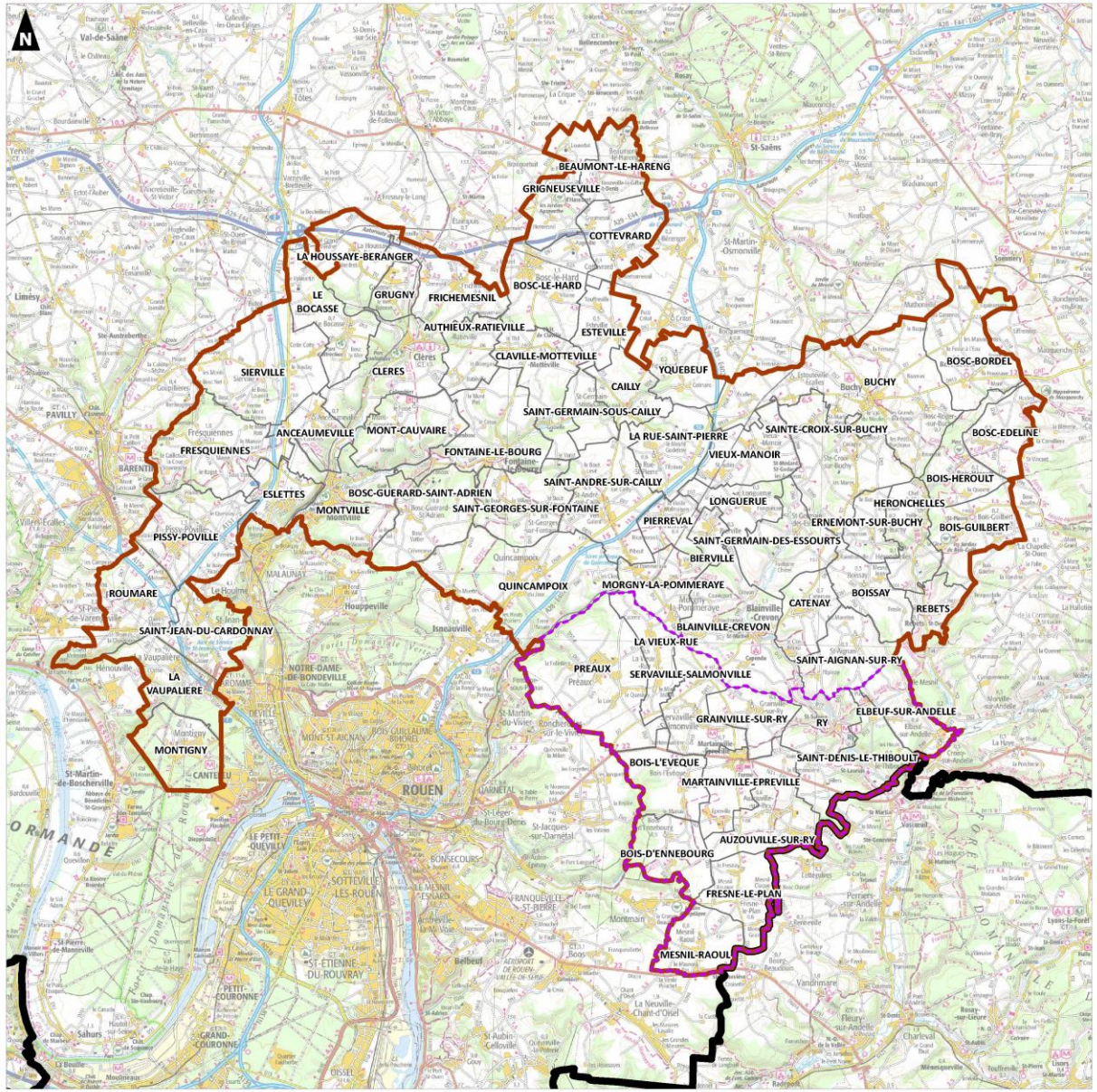

# CHAPITRE 1. SECTEURS A URBANISER : ENJEUX ECOLOGIQUES, IMPACT ET MESURES ASSOCIEES

## 1.1 Présentation des secteurs étudiés

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, plusieurs secteurs **susceptibles d'accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux ont été étudiés.**

**Il s'agit des secteurs faisant l'objet d'un projet d'ouverture à l'urbanisation.** Ces **secteurs** ont fait l'objet d'une analyse écologique et d'investigations de terrain portant sur la faune, la flore et les habitats naturels.

Au total, ce présent document expose ce volet écologique sur **6 secteurs qui ont été retenus dans le PLUi du secteur du Plateau de Martainville** :

- Secteur BEN-A sur la commune de Bois d'Ennebourg ;
- Secteur BEV-D sur la commune de Bois-l'Evêque ;
- Secteur ESA-C sur la commune d'Elbeuf-sur-Andelle ;
- Secteur PRX-C sur la commune de Préaux ;
- Secteur RY-A sur la commune de Ry ;
- Secteur RY-B sur la commune de Ry.

Ces derniers sont présentés ci-après sous forme de fiches tandis que la prochaine carte permet de les localiser sur le périmètre du PLUi du Plateau de Martainville.

*Carte 2– Secteurs ayant fait l'objet d'investigations écologiques*

Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
du Plateau de Martainville

Évaluation Environnementale
Volet écologique

**Localisation des secteurs**
**dans le PLUi du Plateau de Martainville**

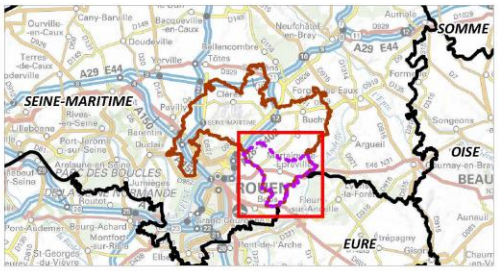


- Secteur
- Commune déléguée
- Périmètre du PLUi du Plateau de Martainville
- Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin
- Limite départementale

0 1 2 3 4 5
Kilomètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, juillet 2019
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100 et SCAN 1000
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - AUDDICE, 2019

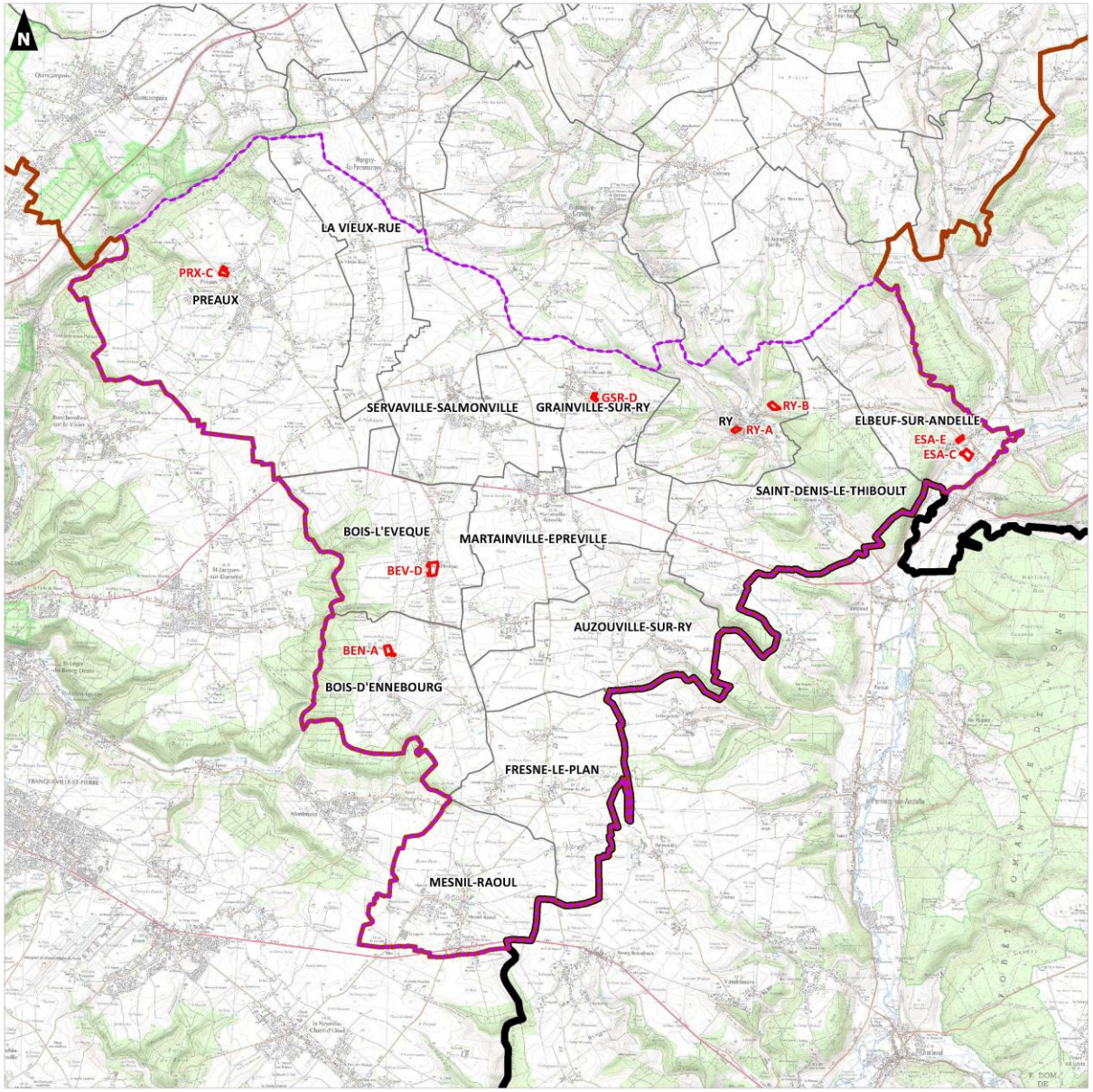

## 1.1.1 Secteur BEN-A, commune de Bois-d'Ennebourg

***Secteur BEN-A, commune de Bois-d'Ennebourg***

**I - Etat initial**

I.1 - Flore et Habitats naturels

Données bibliographiques

La base de données du conservatoire botanique agréée sur le territoire mentionne la présence de 276 espèces floristiques sur la commune de Bois-d'Ennebourg. Parmi ces dernières, 3 espèces sont protégées à l'échelon régional. Toutefois aucune de ces espèces n'a été observée sur le site. Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité.

Prospections de terrain

Le périmètre d'étude se compose d'une friche herbacée, d'une prairie pâturée, d'arbres isolés, d'un parking et d'une route.

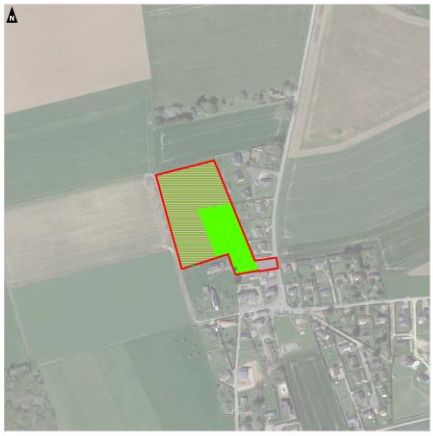

- Friche herbacée (CB : 87.1) : La majeure partie du site se compose d'une friche herbacée. Cette dernière se compose d'une strate herbacée dominée par des poacées comme le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), l'Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*). Le cortège se complète d'espèces comme l'Oseille des prés (Rumex acetosa) et le Bouton d'or (*Ranunculus acris*).
- Prairie pâturée (CB : 38.111) : Cette prairie est composée de Grande Ortie (*Urtica dioica*), de Bouton d'or (*Ranunculus acris*), de Pâturin commun (*Poa trivialis*), de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), de Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et de Ray-grass anglais (*Lolium perenne*).
- Arbres isolés (CB : 84.1) : Les arbres sont des Noyers communs (*Juglans regia*).
- Parking et route (CB :86.2) : Le secteur étant dans un village on va retrouver par conséquent un habitat anthropisé.

Synthèse des enjeux

Il n'y a aucun habitat d'intérêt communautaire sur ce secteur, ni aucune espèce remarquable (patrimoniale ou/et protégée). L'enjeu est très faible.

I.2 - Zones humides

Données bibliographiques

Aucune pré-localisation de zones humides sur le secteur.

Prospections de terrain

Aucune végétation caractéristique de zones humides n'a été observée.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu lié aux zones humides n'est à signaler. L'enjeu est très faible.

## I.3 - Faune

Données bibliographiques

Deux espèces sont menacées sur la commune de Bois-d'Ennebourg à l'échelle régionale ou nationale, il s'agit de la Tourterelle des Bois (*Streptopelia turtur)* qui a un statut « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France et du Thécla de l'Orme (*Satyrium w-album)* qui est *« vulnérable »* sur la liste rouge des papillons diurnes et zygènes de Haute-Normandie.

Ces espèces identifiées dans la bibliographie, n'ont pas été contactées lors de notre passage sur le site ; les milieux préférentiels ne sont pas présents sur le secteur d'étude et ses abords immédiats. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier pour ces espèces.

Prospections de terrain

La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et non menacées en Haute-Normandie (liste rouge régionale). Les quelques observations intéressantes sont notées ci-dessous.

**Oiseaux**

Une seule espèce protégée est présente sur le secteur. L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) qui est « Quasi menacé » selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

Il faut noter la présence du Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*) à proximité du secteur d'étude qui est peu commun en Haute-Normandie selon l'indice de rareté régionale.

Les enjeux associés à ces espèces restent en préoccupation mineure pour la région.

**Autres groupes**

Aucun intérêt identifié ; aucune zone favorable à la reproduction des mammifères, des amphibiens et des odonates n'est présente sur le site.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu notable n'a été retenu pour ce secteur.

L'enjeu est très faible.

## I.4 - Corridors écologiques

Données bibliographiques

La commune de Bois-d'Ennebourg dispose d'un seul type de réservoir de biodiversité mais de plusieurs types de corridors écologiques : des réservoirs boisés, des corridors calcicoles pour espèces à faibles déplacement, des corridors sylvo-arboré pour des espèces à faible déplacement et des corridors pour espèces à fort déplacement. Cet ensemble est identifié au niveau du Schéma régionale de cohérence écologique (SRCE) Haute-Normandie.

Au Sud-Ouest du secteur d'étude un corridor pour espèces à fort déplacement est présent (SRCE. DREAL, 2013).

Prospections de terrain

Lors de la prospection sur le terrain aucun corridor écologique n'a été localisé.

Synthèse des enjeux

Il n'existe pas d'enjeu sur les corridors écologiques sur ce secteur.

L'enjeu est très faible.

## I.5 - Synthèse globale des enjeux écologiques

Hiérarchisation des enjeux écologiques

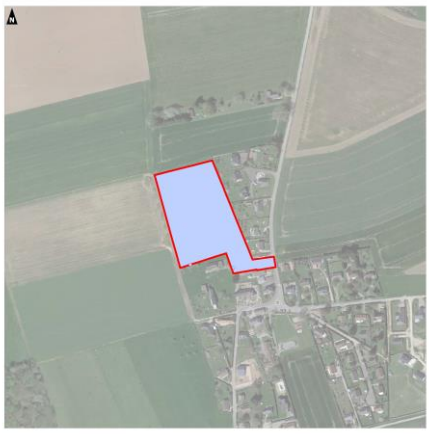

## II - Analyse des impacts et proposition des mesures

### II.1- Typologie d'impacts avant mesures

Aucun impact

### II.2 - Mesures d'évitement (ME)

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.3 - Mesures de réduction

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.4 - Mesures de compensation

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.6 - Synthèse des impacts bruts* et résiduels**

| Groupe | Impacts bruts | Mesures | Impacts résiduels |
|---|---|---|---|
| **Flore** | Très faible | - | Très faible |
| **Habitat** | Très faible | - | Très faible |
| **Zone humide** | - | - | - |
| **Avifaune** | Très faible | - | Très faible |
| **Reptiles** | - | - | - |
| **Mammifères** | - | - | - |
| **Amphibiens** | - | - | - |
| **Insectes** | - | - | - |
| **Corridor** | Très faible | - | Très faible |

*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction

## 1.1.2 Secteur BEV-D, commune de Bois-l'Evêque

***Secteur BEV-D, commune de Bois-l'Evêque***

**I - Etat initial**

I.1 - Flore et Habitats naturels

Données bibliographiques

La base de données du conservatoire botanique agréée sur le territoire mentionne la présence de 261 espèces floristiques sur la commune de Bois-l'Evêque. Parmi ces dernières, une seule espèce est protégée à l'échelon régional, il s'agit de la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*) qui est en « Danger critique d'extinction » en Haute-Normandie selon la liste rouge de l'UICN. Toutefois, cette espèce n'a pas été observée sur le site. Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité.

Prospections de terrain

Le périmètre d'étude se compose d'une friche prairiale et verger de pommiers, d'une friche prairiale, de haies arbustives, d'une haie arborée et arbustive, d'un talus en friche avec des arbustes, d'arbres isolés, d'une jonchaie, de pelouses, d'un terrain de jeux et d'un parking enherbé.

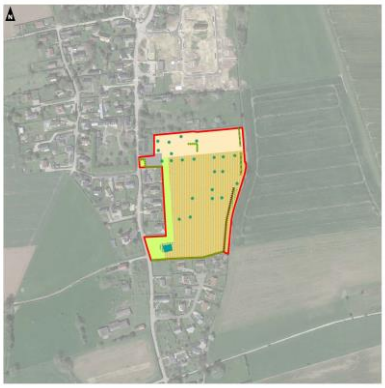

- Friche prairiale et verger de pommiers (CB : 87.1 x 83.15) : Cet ensemble recouvre l'immense majorité du secteur, il est composé notamment dans la strate herbacée d'Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), de Brome mou (*Bromus hordeaceus*), de Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) et de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*). La strate arborée est composée exclusivement de Pommier cultivé (*Malus domestica*).
- Friche prairiale (CB : 87.1) : Cette friche est localisée à proximité de la jonchaie et sur une fine bande le long de la limite Est du secteur, elle est constituée de Ray-grass d'Italie (Lolium multiflorum), de Fromental élevé (Arrhenatherum elatius), de Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), de Camomille sauvage (Matricaria recutita) et de Grande ortie (Urtica dioica).
- Haies arbustives (CB : 31.81 x 84.2) : Plusieurs haies arbustives sont présentes sur le secteur, la première située au niveau du terrain de jeux est exclusivement composée d'Erable champêtre (Acer campestre), les autres sont essentiellement composées de Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), de Houx (Ilex aquifolium), de Prunelier (Prunus spinosa) et de Sureau noir (Sambucus nigra).
- Haie arborée et arbustive (CB : 84.1 x 31.81 x 84.2) : Cette haie est située le long de la limite Est du secteur et elle est composée dans la strate arborée de Merisier (Prunus avium) et de Chêne rouge d'Amérique (Quercus rubra), dans la strate arbustive elle est constituée de Noisetier (Corylus avellana), d'Aubépine à un style (Crataegus monogyna), d'Erable champêtre (Acer campestre) et de Charme commun (Carpinus betulus). La strate herbacée est composée de Grande ortie (Urtica dioica), de Gaillet gratteron (Galium aparine), de Berce commune (Heracleum sphondylium) et de Monnaie-du-Pape (Lunaria annua) qui est une espèce rare selon l'indice de rareté de la liste rouge régionale de Haute-Normandie.

- Talus en friche avec des arbustes (CB : 87.1 x 31.81 x 84.2) : Cet ensemble est composé dans la strate arbustive d'Erable champêtre (*Acer campestre*), de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), de Charme commun (*Carpinus betulus*), de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et de Noisetier (*Corylus avellana*). Dans la strate herbacée la Grande ortie (*Urtica dioica*) est l'espèce majoritaire, dans une moindre mesure on va noter la présence de Ronce commune (Rubus fruticosus) et de Gaillet gratteron (*Galium aparine*).
- Arbres isolés (CB : 84.1) : Cet habitat est composé de trois espèces le Tilleul commun (Tilia europaeus), le Hêtre commun (Fagus sylvatica) et le Pommier cultivé (Malus domestica).
- Jonchaie (CB : 53.5) : Cette jonchaie comme son nom l'indique est quasi-exclusivement composée de Jonc diffus (Juncus effusus) mais pas seulement, de l'Iris des marais (Iris pseudacorus) et du Baldingère faux-roseau (Phalaris arundinacea) sont présents également dans cet habitat.
- Pelouses (CB : 85.3) : Cet habitat représente une bande de plusieurs mètres de large le long de la limite Ouest du secteur, ainsi qu'un jardin au Sud du secteur, il est fortement anthropisé, la strate herbacée est complétement tondue.
- Terrain de jeux (CB : 85.2) : Sur la partie Nord du secteur on retrouve un terrain de jeux.
- Parking enherbé (CB : 86.2 x 87.1) : Constitué de gravier ce parking va également accueillir une multitude d'espèces d'herbacées comme le Grand Plantain (*Plantago major*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*), le Trèfle douteux (Trifolium dubium), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*) et le Trèfle rampant (*Trifolium repens*).

Synthèse des enjeux

Aucun habitat ni espèce remarquable (patrimoniale ou/et protégée) n'ont été observés sur le secteur. Par contre, on peut noter la présence d'une espèce rare en Haute-Normandie, la Monnaie-du-Pape.
L'enjeu est très faible.

## I.2 - Zones humides

Données bibliographiques

Aucune pré-localisation de zones humides sur le site.

Prospections de terrain

Lors de la sortie sur le secteur, une jonchaie a été localisé au Sud-Ouest du secteur. En considérant seulement le critère de végétation, on peut considérer la présence d'une zone humide au niveau de cette jonchaie.

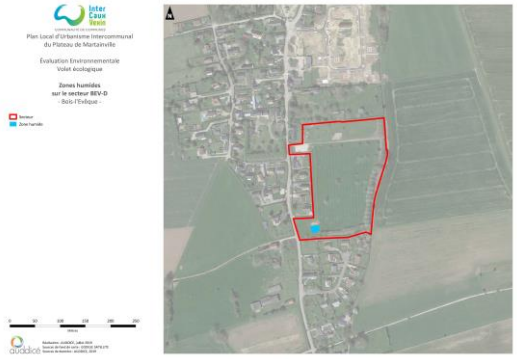

Synthèse des enjeux

Il existe un potentiel enjeu zone humide au niveau de la jonchaie et aux alentours.

L'enjeu est modéré

## I.3 - Faune

Données bibliographiques

La commune de Bois-l'Evêque possède une seule espèce menacée sur son territoire, le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) qui est « vulnérable » selon la liste rouge des amphibiens de Haute-Normandie. Il y a également plusieurs espèces protégées comme le Lucane cerf-volant *(Lucanus cervus cervus*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*) et le Goéland brun (*Larus fuscus*).

Les espèces remarquables, identifiées dans la bibliographie, n'ont pas été contactées lors de notre passage sur site ; leurs milieux préférentiels ne sont pas présents sur le secteur d'étude et ses abords immédiats. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier pour ces espèces.

Prospections de terrain

La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et non menacées en Haute-Normandie (liste rouge régionale). Les observations intéressantes sont notées ci-dessous.

**Oiseaux**

Une seule espèce protégée est présente sur le secteur. L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) qui est « Quasi menacé » selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

Il faut noter la présence du Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*) à proximité du secteur d'étude ainsi que la Buse variable (*Buteo buteo)* qui sont peu communs en Haute-Normandie selon l'indice de rareté régionale.

Les enjeux associés à ces espèces restent en préoccupation mineure pour la région.

**Autres groupes**

Aucun intérêt identifié, aucun autre groupe n'a été vu sur le site ; aucune zone favorable à la reproduction des amphibiens et des odonates n'est présente.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu notable n'a été retenu pour ce secteur.

L'enjeu est très faible.

## I.4 - Corridors écologiques

Données bibliographiques

La commune de Bois l'Evêque dispose d'un seul type de réservoir de biodiversité mais de plusieurs types de corridors écologiques : des réservoirs boisés, des corridors calcicoles pour espèces à faibles déplacement, des corridors sylvo-arboré pour des espèces à faible déplacement et des corridors pour espèces à fort déplacement. Cet ensemble est identifié au niveau du Schéma régionale de cohérence écologique (SRCE) Haute-Normandie.

L'ensemble du secteur d'étude est situé dans un corridor pour espèces à fort déplacement (SRCE. DREAL, 2013).

Prospections de terrain

Seul le corridor pour espèces à fort déplacement est présent sur le secteur.

Malgré la présence de haies arbustives et de haie arborée il n'y a pas de continuité écologique en dehors du secteur.

Synthèse des enjeux

Les enjeux pour les corridors écologiques sont faibles

## I.5 - Synthèse globale des enjeux écologiques

Hiérarchisation des enjeux écologiques

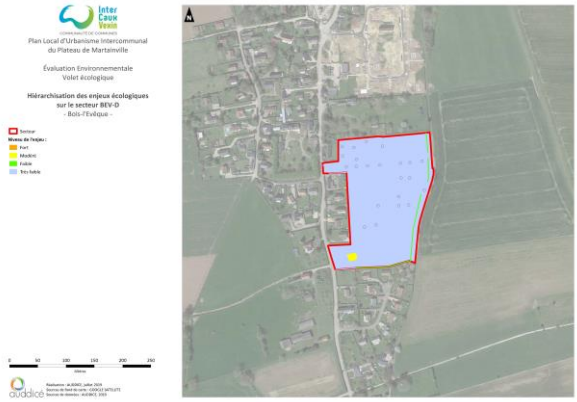

# II - Analyse des impacts et proposition des mesures

## II.1- Typologie d'impacts avant mesures

Un impact en matière de destruction d'une zone humide est susceptible d'être provoqué.

## II.2 - Mesures d'évitement (ME)

ME1 : Conserver et préserver la Jonchaie située au Sud-Ouest du secteur.

ME2 : Conserver l'ensemble des haies présentent tout le long de la limite Est du secteur.

## II.3 - Mesures de réduction

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

## II.4 - Mesures de compensation

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

## II.6 - Synthèse des impacts bruts* et résiduels**

| Groupe | Impacts bruts | Mesure | Impacts résiduels |
|---|---|---|---|
| **Flore** | Très faible | - | Très faible |
| **Habitat** | Très faible | - | Très faible |
| **Zone humide** | Modéré | ME1 | Très faible |
| **Avifaune** | Très faible | - | Très faible |
| **Reptiles** | - | - | - |
| **Mammifères** | - | - | - |
| **Amphibiens** | - | - | - |
| **Insectes** | - | - | - |
| **Corridor** | Faible | ME2 | Très faible |

*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction

## 1.1.3 Secteur ESA-C, commune d'Elbeuf-sur-Andelle

***Secteur ESA-C, commune d'Elbeuf-sur-Andelle***

**I - Etat initial**

I.1 - Flore et Habitats naturels

Données bibliographiques

La base de données du conservatoire botanique agréée mentionne sur le territoire la présence de 360 espèces floristiques sur la commune d'Elbeuf-sur-Andelle. Parmi ces dernières, 4 espèces sont menacées en Haute-Normandie, le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum subsp. clavatum*) est en « danger critique d'extinction », la Renouée bistorte (*Bistorta officinalis*), la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*) et l'Épervière tachée (*Hieracium ser. maculatum*) sont « vulnérables » en Haute-Normandie. Il y a également 7 espèces qui sont protégées à l'échelon régional. Toutefois aucune de ces espèces n'a été observée sur le site. Il y a un site Natura 2000 à proximité du secteur d'étude.

Prospections de terrain

Le périmètre d'étude se compose d'une prairie mésophile pâturée, d'une pelouse et des bâtiments, parking et terrain de pétanque.

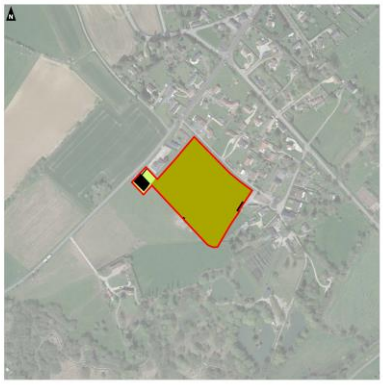

- Prairie mésophile pâturée (CB : 38.1) : Cette prairie représente quasiment tout le secteur étudié, elle est composée de Trèfle rampant (*Trifolium repens*), de Grand Plantain (*Plantago major*), de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), de Bouton d'or (*Ranunculus acris*), d'Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et de Brome mou (*Bromus hordeaceus*).
- Pelouse (CB : 85.3) : Cette pelouse située au Nord-Ouest du secteur qui entoure le parking est constituée de Trèfle rampant (*Trifolium repens*), de Pâquerette (*Bellis perennis*), de Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), de Bouton d'or (*Ranunculus acris*) et d'Houlque laineuse (*Holcus lanatus*).
- Bâtiments, parking et terrain de pétanque (CB : 86.2) : Cet habitat est caractéristique des villages.

Synthèse des enjeux

Aucun habitat ni espèce remarquable (patrimoniale ou/et protégée) n'ont été observés sur le secteur.
L'enjeu est très faible.

I.2 - Zones humides

Données bibliographiques

Aucune pré-localisation de zones humides sur le secteur mais présence d'une zone humide situé à quelques mètres au Sud du secteur (DREAL Haute-Normandie).

Prospections de terrain

Aucune végétation caractéristique de zones humides n'a été observée.

Synthèse des enjeux

Attention même s'il n'y a pas de zone humide selon les données bibliographique, une analyse pédologique et une analyse de la flore sur une saison complète serait nécessaire pour conclure sur la présence ou non d'une zone humide sur le secteur.

A l'heure actuelle l'enjeu sur les zones humides est très faible.

## I.3 - Faune

Données bibliographiques

La commune d'Elbeuf-sur-Andelle possède 5 espèces menacées sur son territoire. Tout d'abord le Bruant des Roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et le Serin cini (*Serinus serinus*) qui sont menacés à l'échelle nationale, le premier est « en danger » et le second « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Ensuite 3 espèces sont « vulnérables » à l'échelle de la Haute-Normandie, le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et La Mélitée du Mélampyre (*Melitaea athalia*).
Les espèces patrimoniales, identifiées dans la bibliographie, n'ont pas été contactées lors de notre passage sur site ; leurs milieux préférentiels ne sont pas présents sur le secteur d'étude et ses abords immédiats. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier pour ces espèces.

Prospections de terrain

La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et non menacées en Haute-Normandie (liste rouge régionale). Les observations intéressantes sont indiquées ci-dessous.

**Oiseaux**

Deux espèces protégées fréquentent le secteur, il s'agit de l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) et de l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) qui sont des espèces « quasi-menacées » selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Ces deux espèces peuvent nicher dans les habitations à proximité du secteur. Bien que ces espèces soient menacées en France, elles sont considérées « en préoccupation mineure » au niveau de la Haute-Normandie. Il faut également noter la présence du Faisan de colchide (*Phasianus colchicus*) qui est une espèce peu commune dans la région Haute-Normandie.
L'enjeu reste faible au niveau de la station.

**Autres groupes**

Aucun autre groupe n'a été vu sur le secteur, par contre la présence d'un réseau de petites mares au Sud du secteur peut potentiellement accueillir des amphibiens et des odonates.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu notable n'a été retenu pour ce secteur.
L'enjeu est très faible.

## I.4 - Corridors écologiques

Données bibliographiques

La commune d'Elbeuf-sur-Andelle dispose de quatre types de réservoirs de biodiversité : des réservoirs aquatiques, humides, boisés et calcicoles mais également de quatre types de corridors écologiques : des corridors calcicoles pour espèces à faible déplacement, des corridors sylvo-arborés pour espèces à faible déplacement, des corridors zones humides pour espèces à faible déplacement et des corridors pour espèces à fort déplacement. Cet ensemble est identifié au niveau du Schéma régionale de cohérence écologique (SRCE) Haute-Normandie.

Prospections de terrain

Seul le corridor pour espèces à fort déplacement est présent sur le secteur.
Malgré la présence d'une haie arbustive le long de la route il n'existe pas de continuité écologique sur le secteur.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu pour la préservation ou le maintien d'un corridor n'est identifié.
Les enjeux sur les corridors écologiques sur le secteur sont très faibles.

## I.5 - Synthèse globale des enjeux écologiques

Hiérarchisation des enjeux écologiques

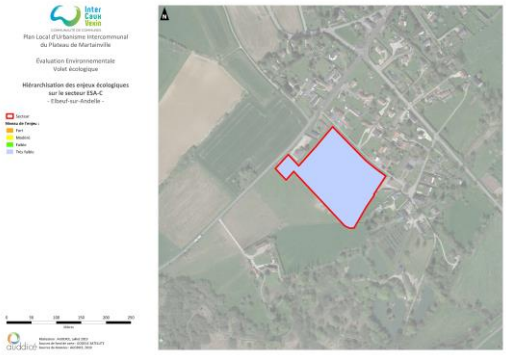

## II - Analyse des impacts et proposition des mesures

### II.1- Typologie d'impacts

Aucun impact

### II.2 - Mesures d'évitement (ME)

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.3 - Mesures de réduction

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.4 - Mesures de compensation

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.6 - Synthèse des impacts bruts* et résiduels**

| Groupe | Impacts bruts | Mesures | Impacts résiduels |
|---|---|---|---|
| **Flore** | Très faible | - | Très faible |
| **Habitat** | Très faible | - | Très faible |
| **Zone humide** | Très faible | - | Très faible |
| **Avifaune** | Très faible | - | Très faible |
| **Reptiles** | - | - | - |
| **Mammifères** | - | - | - |
| **Amphibiens** | - | - | - |
| **Insectes** | - | - | - |
| **Corridor** | Très faible | - | Très faible |

*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction

## 1.1.4 Secteur PRX-C, commune de Préaux

***Secteur PRX-C, commune de Préaux***

**I - Etat initial**

I.1 - Flore et Habitats naturels

Données bibliographiques

La base de données du conservatoire botanique agréée mentionne sur le territoire la présence de 263 espèces floristiques sur la commune de Préaux. Parmi ces dernières, 2 espèces sont menacées à l'échelon régional et deux espèces sont protégées également à l'échelon régional. Le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum subsp. clavatum*) est en « danger critique d'extinction » dans la région Haute-Normandie, il fait partie des espèces protégées dans la région. La Daphné bois-joli (*Daphne mezereum*) est en « danger » en Haute-Normandie. La seconde espèce protégée sur la commune de Préaux est la Listère à feuilles ovales (*Neottia ovata*) qui est également protégée à l'échelle régionale.

Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité.

Prospections de terrain

Le périmètre d'étude se compose de haies arbustives, d'une prairie pâturée, d'une grande culture de Colza, d'un jardin et d'un potager.

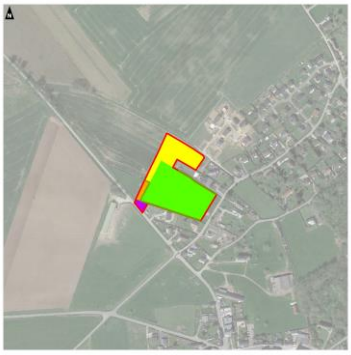

- Haies arbustives (CB : 31.81 x 84.2) : Ces haies délimitent le secteur au Sud et en partie au Nord. Elles sont composées dans la strate arbustive de Prunellier (*Prunus spinosa*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Houx (*Ilex aquifolium*) et de Rosier des chiens (*Rosa canina*). La strate herbacée est constituée de Ronce commune (*Rubus fruticosus*), de Grande Ortie (*Urtica dioica*) et de Gaillet gratteron (Galium aparine).
- Prairie pâturée (CB : 38.111) : Cette prairie pâturée par des vaches représente environ 2/3 de la surface occupée sur le secteur, elle est composée de Trèfle rampant (*Trifolium repens*), de Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), d'Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), de Bouton d'or (*Ranunculus acris*) et de Crételle (*Cynosurus cristatus*).
- Grande culture de Colza (CB : 82.11) : Cette culture est localisée à l'Ouest et au Nord du secteur, elle est entièrement composée de Colza (*Brassica napus*).
- Jardin (CB : 85.3) : Situé sur la pointe Sud-Ouest du secteur, ce jardin est caractéristique d'un milieu urbanisé au sein d'un village.
- Potager (CB : 85.32) : Un potager est présent le long de la limite Sud-Ouest du secteur étudié.

Synthèse des enjeux

Aucune espèce et aucun habitat remarquables n'ont été observé sur le secteur. L'enjeu est très faible

## I.2 - Zones humides

Données bibliographiques

Aucune pré-localisation de zones humides sur le secteur étudié (DREAL Haute-Normandie).

Prospections de terrain

Lors de la prospection de terrain aucune végétation caractéristique de zones humides n'a été observée sur le secteur.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu lié aux zones humides n'est à signaler. L'enjeu est très faible.

## I.3 - Faune

Données bibliographiques

Plusieurs espèces remarquables sont présentes sur le territoire de Préaux comme le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et la Vipère péliade (*Vipera berus*) qui sont des espèces en « dangers » selon la liste rouge de Haute-Normandie. Le loup gris (*Canis lupus*) est également présent sur la commune de Préaux, il est classé en « vulnérable » à l'échelle nationale.

Les espèces patrimoniales, identifiées dans la bibliographie, n'ont pas été contactées lors de notre passage sur le site ; leurs milieux préférentiels restent peu représentés à non présents sur le secteur d'étude et ses abords immédiats. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier pour ces espèces.

Prospections de terrain

La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et non menacées en Haute-Normandie (liste rouge régionale). Les observations intéressantes sont indiquées ci-dessous.

**Oiseaux**

Trois espèces protégées fréquentent le secteur. Le Bruant jaune (Emberiza citrinella) et la Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina) sont des espèces classées « vulnérables » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France et l'Hirondelle de fenêtre est classée en « quasi-menacée » sur cette même liste. Le Bruant jaune et la Linotte mélodieuse sont localisés aux niveaux des haies. L'hirondelle de fenêtre chasse dans les milieux ouverts comme les prairies et les cultures et niche aux niveaux des habitations.

Les enjeux associés à ces espèces restent en préoccupation mineure pour la région.

L'enjeu reste faible au niveau de la station.

**Autres groupes**

La piéride de la rave (*Pieris rapae*) a été observée sur le secteur mais elle est classée en « préoccupation mineure ». Aucune autre espèce n'a été observée.

Synthèse des enjeux

La présence de plusieurs espèces avec un statut de protection est à pondéré à l'échelle locale, aucune n'est menacée, par conséquent les enjeux faunistiques sont faibles sur le secteur.

## I.4 - Corridors écologiques

Données bibliographiques

La commune de Préaux dispose d'un seul type de réservoir de biodiversité et de trois types de corridors écologiques : le réservoir boisé, les corridors calcicoles pour espèces à faible déplacement, les corridors sylvo-arborés pour espèces à faible déplacement et les corridors pour espèces à fort déplacement. L'ensemble de ces informations sont identifiés au niveau du Schéma régionale de cohérence écologique (SRCE) Haute-Normandie.

Prospections de terrain

Un seul corridor écologique est présent sur le site, il s'agit du corridor pour espèces à fort déplacement, cela s'explique par la présence d'une prairie et d'une culture dans le secteur étudié. Il existe un réseau de haies qui permet d'atteindre un petit bois à l'Est du secteur. Un corridor écologique existe mais il est fortement anthropisé.

Synthèse des enjeux

L'enjeu pour la préservation ou le maintien d'un corridor reste faible.

## I.5 - Synthèse globale des enjeux écologiques

Hiérarchisation des enjeux écologiques

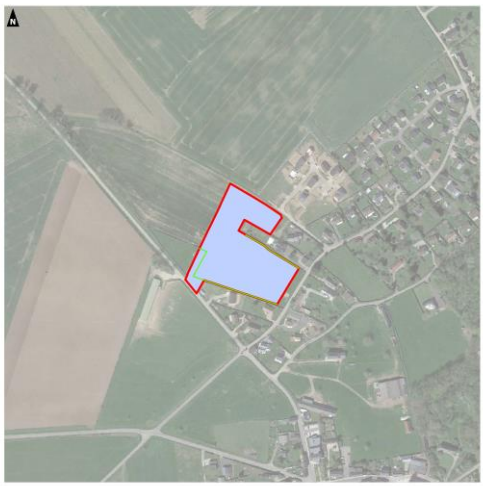

## II - Analyse des impacts et proposition des mesures

### II.1- Typologie d'impacts d'avant mesures

Aucun impact

### II.2 - Mesures d'évitement

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire

### II.3 - Mesures de réduction

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.4 - Mesures de compensation

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.6 - Synthèse des impacts bruts* et résiduels**

| Groupe | Impacts bruts | Mesures | Impacts résiduels |
|---|---|---|---|
| **Flore** | Très faible | - | Très faible |
| **Habitat** | Très faible | - | Très faible |
| **Zone humide** | Très faible | - | Très faible |
| **Avifaune** | Faible | - | Très faible |
| **Reptiles** | - | - | - |
| **Mammifères** | - | - | - |
| **Amphibiens** | - | - | - |
| **Insectes** | Très faible | - | Très faible |
| **Corridor** | Faible | - | Très faible |

*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction

## 1.1.5 Secteur RY-A, commune de Ry

***Secteur RY-A, commune de Ry***

**I - Etat initial**

I.1 - Flore et Habitats naturels

Données bibliographiques

La base de données du conservatoire botanique agréée mentionne sur le territoire la présence de 328 espèces floristiques sur la commune de Ry. Parmi ces dernières, 3 espèces sont menacées en Haute-Normandie, la Daphné bois-joli (*Daphne mezereum*) est en « danger » à échelle de la région, la Laîche ampoulée (*Carex rostrata*) et le Calament à petites fleurs (*Clinopodium nepeta var. glandulosum*) sont « vulnérables » sur la liste rouge de Haute-Normandie. Il y a également 9 espèces de la famille des orchidées qui sont protégées à l'échelon régional. Toutefois aucune de ces espèces n'a été observée sur le site. Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité du secteur d'étude.

Prospections de terrain

Le périmètre d'étude se compose de haies arbustives, d'alignements d'arbres et arbres isolés, d'un fourré arbustif, d'une haie arborée et arbustive, d'un petit bois, d'une pelouse avec des arbres fruitiers, de pelouses, d'un parking en gravier et d'un morceau de parking enherbé.

- Haies arbustives (CB : 31.81 x 84.2) : Les haies au Sud du secteur sont fortement anthropisées, elles sont exclusivement composées de Charme commun (*Carpinus betulus*), par contre la haie située en limite Nord du secteur est plus diversifiée du point de vue de la végétation. Elle se compose dans la strate arbustive de Prunellier (*Prunus spinosa*), de Sureau noir (*Sambucus nigra*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna)* et de Rosier des chiens (*Rosa canina*). La strate herbacée est constituée de Ronce commune (*Rubus fruticosus*), de Lierre grimpant (*Hedera helix*), de Gaillet gratteron (*Galium aparine*) et de Clématite des haies (*Clematis vitalba*).
- Alignements d'arbres et arbres isolés (CB : 84.1) : Cet habitat est constitué de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et de Saule marsault (*Salix caprea*).
- Fourré arbustif (CB : 31.81) : Ce fourré se compose de Rosier des chiens (*Rosa canina*), de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de Prunellier (*Prunus spinosa*) et de Noisetier (Corylus avellana) dans la strate arbustive. La strate herbacée est constituée de Berce commune (*Heracleum sphondylium*), de Gaillet gratteron (*Galium aparine*), de Grande Ortie (*Urtica dioica*), de Ronce commune (*Rubus fruticosus*) et de Clématite des haies (*Clematis vitalba*).
- Haie arborée et arbustive (CB : 84.1 x 31.81) : La strate arborée est composée exclusivement d'Erable champêtre (*Acer campestre*), la strate arbustive se compose de Sureau noir (*Sambucus nigra*), d'Orme champêtre (*Ulmus minor*), de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), de Prunellier (*Prunus spinosa*) et Rosier des chiens (*Rosa canina*). La strate herbacée est constituée de Gaillet gratteron (*Galium aparine*), de Ronce commune (*Rubus fruticosus*), de Clématite des haies (*Clematis vitalba*) et de Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*).
- Petit bois (CB : 84.3) : situé au Nord-Est du secteur ce bois se compose dans la strate arborée de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). La strate arbustive est constituée

de Prunellier (*Prunus spinosa*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Rosier des chiens (*Rosa canina*), de Noisetier (*Corylus avellana*) et de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*).

- Pelouse avec des arbres fruitiers (CB : 85.3 x 83.15) : Cet habitat représente la moitié de la surface du secteur, il est constitué de plusieurs espèces d'arbres fruitiers comme le Pommier cultivé (*Malus domestica*), le Merisier (*Prunus avium*) et le Prunier cultivé (*Prunus domestica*) mais également de Saule marsault (*Salix caprea*), de Noisetier (*Corylus avellana*) et de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). La pelouse tondue régulièrement est composée de Trèfle rampant (*Trifolium repens*), de Bouton d'or (*Ranunculus acris*), de Pâquerette (*Bellis perennis*), d'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), de Potentille rampante (*Potentilla reptans*) et de Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*).
- Pelouses (CB : 85.3) : Ces pelouses sont composées majoritairement de Piloselle (*Pilosella officinarum*) mais également de Pâquerette (*Bellis perennis*), de Trèfle douteux (*Trifolium dubium*), de Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) et de Rubéole des champs (*Sherardia arvensis*) qui est une espèce « peu commune » selon l'indice de rareté de la Haute-Normandie.
- Parking en gravier (CB : 86.2) : Cet habitat est caractéristique d'une zone urbaine dans un village.
- Parking enherbé (CB :86.2 x 87.1) : Ce petit morceau de parking le plus au Nord commence par être envahie par la végétation. Il faut noter la présence d'un arbuste « assez rare » selon l'indice de rareté de la Haute-Normandie, le Cotonéaster horizontal (*Cotoneaster horizontalis*). La strate herbacée est assez diversifiée, elle se compose de Molène noire (*Verbascum nigrum*), d'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), de Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), de Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et de Grand Plantain (*Plantago major*).

Synthèse des enjeux

Aucun habitat ni espèce remarquable (patrimoniale ou/et protégée) n'ont été observés sur le secteur, par contre on peut souligner la présence de deux espèces l'une « assez rare » et l'autre « peu commune » dans la région Haute-Normandie.
L'enjeu est faible.

### I.2 - Zones humides

Données bibliographiques

Aucune pré-localisation de zones humides sur le secteur mais présence d'une zone humide situé à environ 250m du secteur (DREAL Haute-Normandie).

Prospections de terrain

Aucune végétation caractéristique de zones humides n'a été observée.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu lié aux zones humides n'est à signaler. L'enjeu est très faible.

### I.3 - Faune

Données bibliographiques

La commune de Ry possède 5 espèces menacées sur son territoire. Tout d'abord l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) est « en danger critique d'extinction » selon la liste rouge de France mais aussi de Haute-Normandie, le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) et le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) sont des espèces « vulnérables » au niveau national. A l'échelon régional le Triton crêté (*Triturus cristatus*) est « en danger » et l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) est « vulnérable ». En plus des espèces menacées le territoire de Ry possède également plusieurs dizaines d'espèces protégées comme la Lamproie de rivière (*Lampetra planeri*), le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).
Les espèces patrimoniales, identifiées dans la bibliographie, n'ont pas été contactées lors de notre passage sur site ; leurs milieux préférentiels ne sont pas présents sur le secteur d'étude et ses abords immédiats. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier pour ces espèces.

Prospections de terrain

La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et non menacées en Haute-Normandie (liste rouge régionale). Les observations intéressantes sont indiquées ci-dessous.

**Oiseaux**

Deux espèces protégées fréquentent le secteur, il s'agit de l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) et de l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) qui sont des espèces « quasi-menacées » selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Ces deux espèces peuvent nicher dans les habitations à proximité du secteur.

Bien que ces espèces soient menacées en France, elles sont considérées « en préoccupation mineure » au niveau de la Haute-Normandie. Il faut également noter la présence du Faisan de colchide (*Phasianus colchicus*) qui est une espèce peu commune dans la région Haute-Normandie.

L'enjeu reste faible au niveau de la station.

**Autres groupes**

Deux espèces de papillon ont été vu sur le secteur, il s'agit du Myrtil (Maniola jurtina) et de la Piéride de la moutarde (Leptidae sinapis) qui sont classés « en préoccupation mineure » tout aussi bien à échelle de la Haute-Normandie qu'à l'échelle nationale. Sinon Aucun autre groupe n'a été vu sur le secteur.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu notable n'a été retenu pour ce secteur. L'enjeu est très faible

## I.4 - Corridors écologiques

Données bibliographiques

La commune de Ry dispose de quatre types de réservoirs de biodiversité : des réservoirs aquatiques, humides, boisés et calcicoles mais également de quatre types de corridors écologiques : des corridors calcicoles pour espèces à faible déplacement, des corridors sylvo-arborés pour espèces à faible déplacement, des corridors zones humides pour espèces à faible déplacement et des corridors pour espèces à fort déplacement. Cet ensemble est identifié au niveau du Schéma régionale de cohérence écologique (SRCE) Haute-Normandie.

Prospections de terrain

Le réservoir calcicole et le corridor calcicole pour espèces à faible déplacement sont présents sur le secteur.

La présence de la haie arbustive au Nord du secteur et la présence du petit bois à l'Est ainsi que de la haie arborée, arbustive à l'Ouest permet de former un corridor écologique qui va se diviser à plusieurs endroits pour rejoindre plusieurs forêts au Nord, au Nord-Ouest et une à l'Ouest.

Synthèse des enjeux

La préservation de cet ensemble est essentielle pour maintenir une continuité écologique d'un milieu à l'autre, l'enjeu est fort.

## I.5 - Synthèse globale des enjeux écologiques

Hiérarchisation des enjeux écologiques

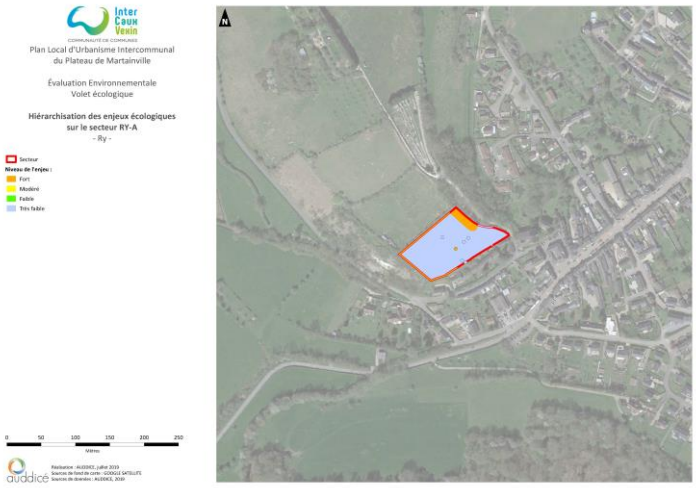


## II - Analyse des impacts et proposition des mesures

### II.1- Typologie d'impacts d'avant mesures

Rupture de continuité écologique

### II.2 - Mesures d'évitement (ME)

ME2 : Préserver le corridor écologique présent en gardant en bon état l'ensemble des haies présentes sur le secteur. Cet objectif se traduira par la mise en place d'une protection de cette emprise.

### II.3 - Mesures de réduction

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.4 - Mesures de compensation

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.6 - Synthèse des impacts bruts* et résiduels**

| Groupe | Impacts bruts | Mesures | Impacts résiduels |
|---|---|---|---|
| **Flore** | Faible | - | Très faible |
| **Habitat** | Très faible | - | Très faible |
| **Zone humide** | Très faible | - | Très faible |
| **Avifaune** | Très faible | - | Très faible |
| **Reptiles** | - | - | - |
| **Mammifères** | - | - | - |
| **Amphibiens** | - | - | - |
| **Insectes** | Très faible | - | Très faible |
| **Corridor** | Fort | ME2 | Très faible |

*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction

## 1.1.6 Secteur RY-B, commune de Ry

***Secteur RY-B, commune de Ry***

**I - Etat initial**

I.1 - Flore et Habitats naturels

Données bibliographiques

La base de données du conservatoire botanique agréée mentionne sur le territoire la présence de 328 espèces floristiques sur la commune de Ry. Parmi ces dernières, 3 espèces sont menacées en Haute-Normandie, la Daphné bois-joli (*Daphne mezereum*) est en « danger » à échelle de la région, la Laîche ampoulée (*Carex rostrata*) et le Calament à petites fleurs (*Clinopodium nepeta var. glandulosum*) sont « vulnérables » sur la liste rouge de Haute-Normandie. Il y a également 9 espèces de la famille des orchidées qui sont protégées à l'échelon régional. Toutefois aucune de ces espèces n'a été observée sur le site. Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité du secteur d'étude.

Prospections de terrain

Le périmètre d'étude se compose d'une friche herbacée, de landes à Fougères, de ronciers, d'arbres isolés, d'une hêtraie et d'un ancien bâtiment agricole.

- Friche herbacée (CB : 87.1) : Cette friche représente la majorité de la surface du secteur, elle se compose de Lamier pourpre (*Lamium purpureum*), de Grande Ortie (*Urtica dioica*), de Chénopode blanc (*Chenopodium album*), de Patience sauvage (*Rumex obtusifolius*), de Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), de Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*).
- Landes à Fougères (CB : 31.86) : Tout le long de la limite Sud du secteur, une large bande de plusieurs mètres est composée quasi-exclusivement de Fougère-aigle (*Pteridium aquilinum*) mais également de Ronce commune (*Rubus fruticosus*), de Grande Ortie (*Urtica dioica*) et de Fromental (*Arrhenatherum elatius*) dans la strate herbacée. La strate arbustive très minoritaire est composée d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), de Merisier (*Prunus avium*) et de Sureau hièble (*Sambucus ebulus*) qui est une espèce « peu commune » selon l'indice de rareté de Haute-Normandie.
- Ronciers (CB : 31.831) : Deux ronciers sont présents sur le secteur ils sont presque entièrement composés de Ronce commune (*Rubus fruticosus*), dans une moindre mesure on va retrouver de la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), du Fromental (*Arrhenatherum elatius*) de la Berce commune (*Heracleum sphondylium*) et de l'Aigremoine (*Agrimonia eupatoria*).
- Arbres isolés (CB : 84.1) : Les arbres isolés sont des Frênes communs (*Fraxinus excelsior*).
- Hêtraie (CB : 41.1) : Cette forêt située le long de la limite Est du secteur est composée dans la strate arborée de Hêtre (*Fagus sylvestris*), de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), de Chêne sessile (*Quercus petraea*) et de Charme commun (*Carpinus betulus*). La strate arbustive est occupée par de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), du Prunellier (*Prunus spinosa*), du Frêne commun (*Fraxinus exelsior*) et de Genêt à balais (Cytisus scoparius). La strate herbacée est constituée de Fougère-aigle (*Pteridium aquilinum*) de Ronce commune (*Rubus fruticosus*), d'Oseille crépue (*Rumex crispus*), de Gaillet gratteron (*Galium aparine*) et de Benoîte commune (*Caryophyllata urbana*).
- Ancien bâtiment agricole (CB : 86.2) : Cette ancienne étable devait accueillir du bétail pour pâturer l'ancienne prairie. Ce bâtiment est désormais abandonné.

Synthèse des enjeux

Aucun habitat ni espèce remarquable (patrimoniale ou/et protégée) n'ont été observés sur le secteur, par contre on peut souligner la présence d'une espèce « peu commune » dans la région Haute-Normandie, le Sureau yèble. L'enjeu est très faible.

## I.2 - Zones humides

Données bibliographiques

Aucune pré-localisation de zones humides sur le secteur mais présence d'une zone humide situé à environ 200m du secteur (DREAL Haute-Normandie).

Prospections de terrain

Aucune végétation caractéristique de zones humides n'a été observée.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu lié aux zones humides n'est à signaler. L'enjeu est très faible.

## I.3 - Faune

Données bibliographiques

La commune de Ry possède 5 espèces menacées sur son territoire. Tout d'abord l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) est « en danger critique d'extinction » selon la liste rouge de France mais aussi de Haute-Normandie, le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) et le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) sont des espèces « vulnérables » au niveau national. A l'échelon régional le Triton crêté (*Triturus cristatus*) est « en danger » et l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) est « vulnérable ». En plus des espèces menacées le territoire de Ry possède également plusieurs dizaines d'espèces protégées comme la Lamproie de rivière (*Lampetra planeri*), le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

Les espèces patrimoniales, identifiées dans la bibliographie, n'ont pas été contactées lors de notre passage sur site ; leurs milieux préférentiels ne sont pas présents sur le secteur d'étude et ses abords immédiats. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier pour ces espèces.

Prospections de terrain

La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et non menacées en Haute-Normandie (liste rouge régionale). Les observations intéressantes sont indiquées ci-dessous.

**Oiseaux**

Aucun oiseau n'a de statut particulier sur le secteur.

**Autres groupes**

Trois espèces de papillon ont été vu sur le secteur, il s'agit du Myrtil (Maniola jurtina), de la Piéride de la rave (Pieris rapae) et du Demi-deuil (*Melanargia galathea*) qui sont classés « en préoccupation mineure » tout aussi bien à échelle de la Haute-Normandie qu'à l'échelle nationale. Sinon Aucun autre groupe n'a été vu sur le secteur.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu notable n'a été retenu pour ce secteur. L'enjeu est très faible

## I.4 - Corridors écologiques

Données bibliographiques

La commune de Ry dispose de quatre types de réservoirs de biodiversité : des réservoirs aquatiques, humides, boisés et calcicoles mais également de quatre types de corridors écologiques : des corridors calcicoles pour espèces à faible déplacement, des corridors sylvo-arborés pour espèces à faible déplacement, des corridors zones humides pour espèces à faible déplacement et des corridors pour espèces à fort déplacement. Cet ensemble est identifié au niveau du Schéma régionale de cohérence écologique (SRCE) Haute-Normandie.

Prospections de terrain

Le réservoir boisé et le corridor sylvo-arboré pour espèces à faible déplacement sont présents sur le secteur.

La lande à Fougères regroupe un certain nombre d'arbustes le long de la route qui forme un corridor écologique entre la forêt au Nord et un petit bois au Sud.

Synthèse des enjeux

La préservation de cet ensemble est essentielle pour maintenir une continuité écologique d'un milieu à l'autre, l'enjeu est modéré.

## I.5 - Synthèse globale des enjeux écologiques

Hiérarchisation des enjeux écologiques

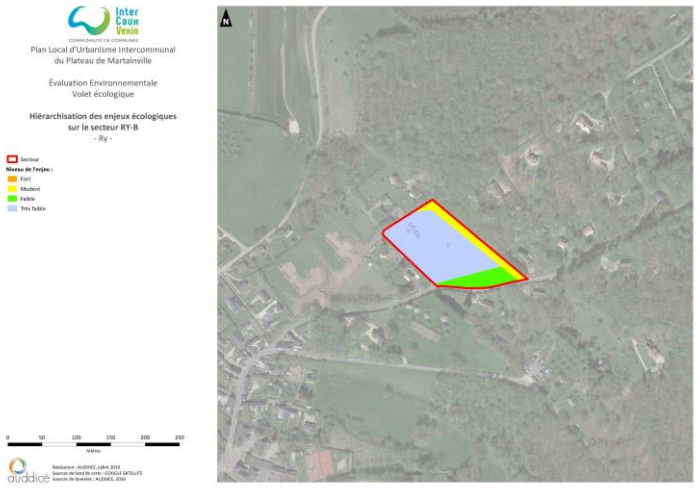


## II - Analyse des impacts et proposition des mesures

### II.1- Typologie d'impacts d'avant mesures

Rupture de continuité écologique

### II.2 - Mesures d'évitement (ME)

ME2 : Préserver le corridor écologique présent en gardant en bonne état et en laissant se développer les arbustes déjà présents sur le secteur et en ne touchant pas à la lisière forestière. Cet objectif se traduira par la mise en place d'une protection de cette emprise.

### II.3 - Mesures de réduction

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.4 - Mesures de compensation

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

### II.6 - Synthèse des impacts bruts* et résiduels**

| Groupe | Impacts bruts | Mesures | Impacts résiduels |
|---|---|---|---|
| **Flore** | Très faible | - | Très faible |
| **Habitat** | Très faible | - | Très faible |
| **Zone humide** | Très faible | - | Très faible |
| **Avifaune** | Très faible | - | Très faible |
| **Reptiles** | - | - | - |
| **Mammifères** | - | - | - |
| **Amphibiens** | - | - | - |
| **Insectes** | Très faible | - | Très faible |
| **Corridor** | Modéré | ME2 | Très faible |

*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction

# CHAPITRE 2. SITES NATURA 2000, ZNIEFF ET ESPACES PROTEGES ET GERES : DEFINITIONS ET DESCRIPTIONS

# 2.1 Réseau Natura 2000

## 2.1.1 Rappel

### ■ Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS)

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite **directive « Habitats »** prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui, associées aux Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées en application de la **directive « Oiseaux »**, forment le Réseau Natura 2000.

Les ZSC sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États Membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont définies à partir des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Le réseau Natura 2000 constitue un ensemble d'espaces naturels visant à préserver les richesses naturelles de l'Union Européenne tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Son objectif premier est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des habitats d'espèces de la directive « Habitats » et des habitats d'espèces de la directive « Oiseaux ».

### ■ Evaluation des incidences Natura 2000

Conformément aux articles 6.3 et 6.4 de la directive « Habitats » ainsi qu'au décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, complété par la circulaire du 15 avril 2010, tous programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou installations, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000 (individuellement ou en raison de leurs effets cumulés) doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du(es) site(s) concerné(s). Le schéma, ci-dessous, illustre la démarche à respecter en cas de projet.

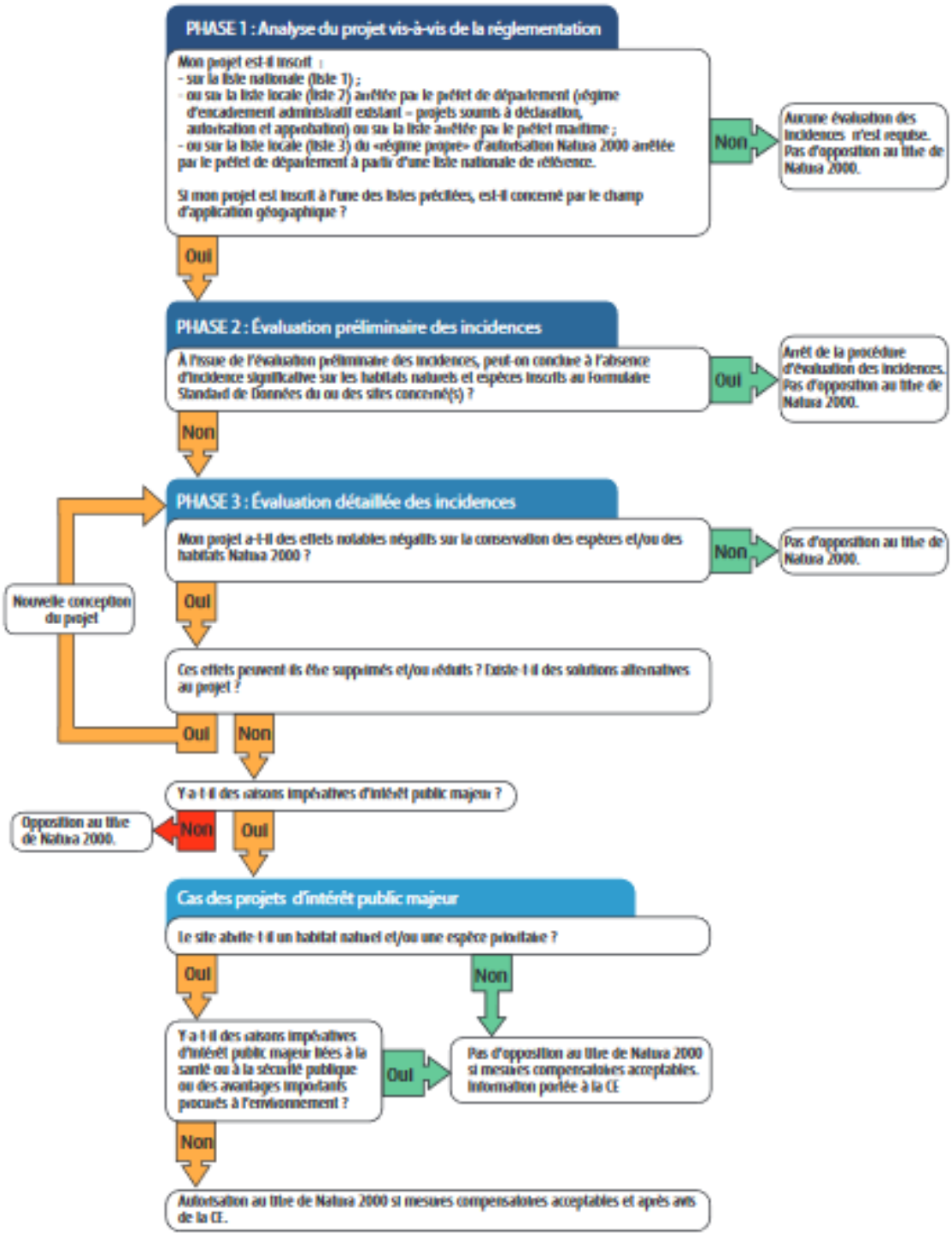


Schéma d'évaluation des incidences Natura 2000 (Mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000. DREAL Picardie)

Dans ce cadre, les sites Natura 2000 ont été recensés dans un rayon de 2 km autour des différentes communes, à partir des données disponibles auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Ils sont présentés ci-dessous.

## 2.1.2 Sites Natura 2000 sur les communes et à proximité (2km)

Un seul site Natura 2000 est présent sur l'ensemble des communes faisant partie de l'étude, ce site se situe dans la commune d'Elbeuf-sur-Andelle.

| Type de protection | Identification | Dénomination | Surface (ha) | Distance par rapport au secteur (m) | Commune |
|---|---|---|---|---|---|
| Natura 2000 | FR2300133 | Pays de Bray - Cuestas Nord et Sud | 1195 | 1900 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur RY-B) |

**Tableau 1.** Inventaire du site Natura 2000 sur la commune d'Elbeuf-sur-Andelle.

*Carte 3 – Site Natura 2000 sur la commune d'Elbeuf-sur-Andelle*

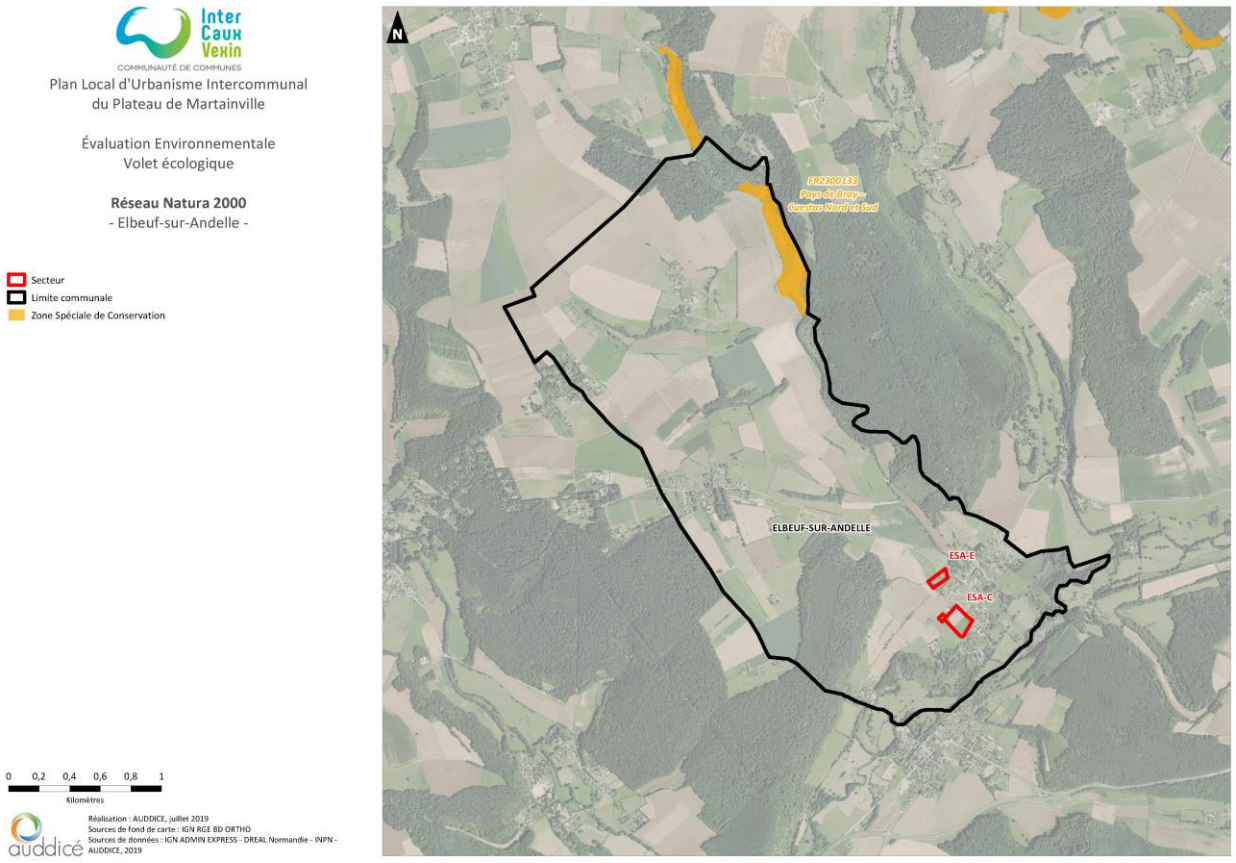

### ■ NATURA 2000 : Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud (FR2300133)

Ce site est situé en partie sur des cuestas constituant les revers d'une cuvette issue de l'érosion d'un anticlinal dans les couches de craies. Les autres parties du site sont situées sur les versants des vallées partant de cette cuvette.
Les cuestas du Pays de Bray abritent un ensemble remarquable de pelouses sèches calcicoles, dont certaines présentes un très bon état de conservation. Certaines pelouses présentent un faciès particulier sur marne calcaire que l'on ne retrouve pas sur les autres grands secteurs de coteaux de la région. Ce site abrite également un très bel ensemble de forêts de ravin constituant la limite occidentale d'aire de répartition d'espèce continentales très rares en Haute-Normandie. De plus, le Pays de Bray constitue un refuge important pour le damier de la succise. On retrouve des individus de cette espèce dans 14 secteurs répartis sur toute la longueur du site.

## 2.2 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

### 2.2.1 Rappel

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

### 2.2.2 ZNIEFF sur les communes et à proximité (2km)

Sur l'ensemble des sites étudiés, 18 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II sont présentes à proximité des différents secteurs.

| Type de protection | Identification | Dénomination | Surface (ha) | Distance par rapport aux secteurs (m) | Communes à proximité des ZNIEFF |
|---|---|---|---|---|---|
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030751 | Le Bois Tison | 52 | 350 | Bois-d'Ennebourg Bois-l'Evêque |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030753 | Le Bois du Fond de Corron | 18 | 1700 | Bois-d'Ennebourg |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030675 | Les Communaux | 21 | 150 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur ESA-C) |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030674 | La Côte du Caumont au Nord de la Ferme du Four à Chaux | 7 | 250 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur ESA-C) |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230000784 | La Côte du Caumont | 4 | 1000 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur ESA-C) |

| Type de protection | Identification | Dénomination | Surface (ha) | Distance par rapport aux secteurs (m) | Communes à proximité des ZNIEFF |
|---|---|---|---|---|---|
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230009083 | Les Pierres Cassées | 457 | 1300 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur ESA-C) |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230000227 | Le Marais du Grand Clos | 12 | 1500 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur ESA-C) |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230000271 | Le Marais du Bas Tot | 3 | 2000 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur ESA-E) |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030676 | Le Côteau de Saint-Denis-le-Thiboult | 1 | 2950 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur ESA-C), Ry |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030671 | Le Moulin de Saint-Arnoult | 6 | 2000 | Grainville-sur-Ry, Ry |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030711 | La Forêt de Préaux | 28 | 825 | Préaux |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030709 | La Muette (La Houssaye) | 35 | 1700 | Préaux |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030708 | Le Bois de La Houssaye « Bas Mélins » | 16 | 1800 | Préaux |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030710 | Le Bois de La Houssaye « Bas la Gruchette » | 12 | 2200 | Préaux |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030713 | La Grande Vallée | 14 | 2250 | Préaux |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030707 | Le Point du Jour | 13 | 3000 | Préaux |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030673 | Le Tunnel de Ry | 4 | 0 | Ry (secteur RY-A), Grainville-sur-Ry |
| ZNIEFF de type I | ZNIEFF 230030672 | La Côte de l'Epinay | 32 | 850 | Ry (secteur RY-B), Grainville-sur-Ry |
| ZNIEFF de type II | ZNIEFF 230009235 | La Vallée de Laubette | 1963 | 350 | Bois-d'Ennebourg, Bois-l'Evêque |
| ZNIEFF de type II | ZNIEFF 230031106 | Vallées du Crevon, de l'Héronchelles et de l'Andelle | 9553 | 0 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur ESA-C), Grainville-sur-Ry et Ry |
| ZNIEFF de type II | ZNIEFF 230000319 | La Forêt de Lyons | 14630 | 450 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur ESA-C), |

| Type de protection | Identification | Dénomination | Surface (ha) | Distance par rapport aux secteurs (m) | Communes à proximité des ZNIEFF |
|---|---|---|---|---|---|
| ZNIEFF de type II | ZNIEFF 230009237 | La Vallée du Robec | 1683 | 380 | Préaux |

**Tableau 2.** Inventaire des ZNIEFF dans un rayon de 2 km autour des secteurs et communes sur les communes de Bois-d'Ennebourg, de Bois-l'Evêque, d'Elbeuf-sur-Andelle, de Grainville-sur-Ry, de Préaux et de Ry.

Les ZNIEFF et les éléments qui ont justifié leur désignation sont décrits ci-après.

## *Carte 4 – ZNIEFF sur la commune de Bois-d'Ennebourg*

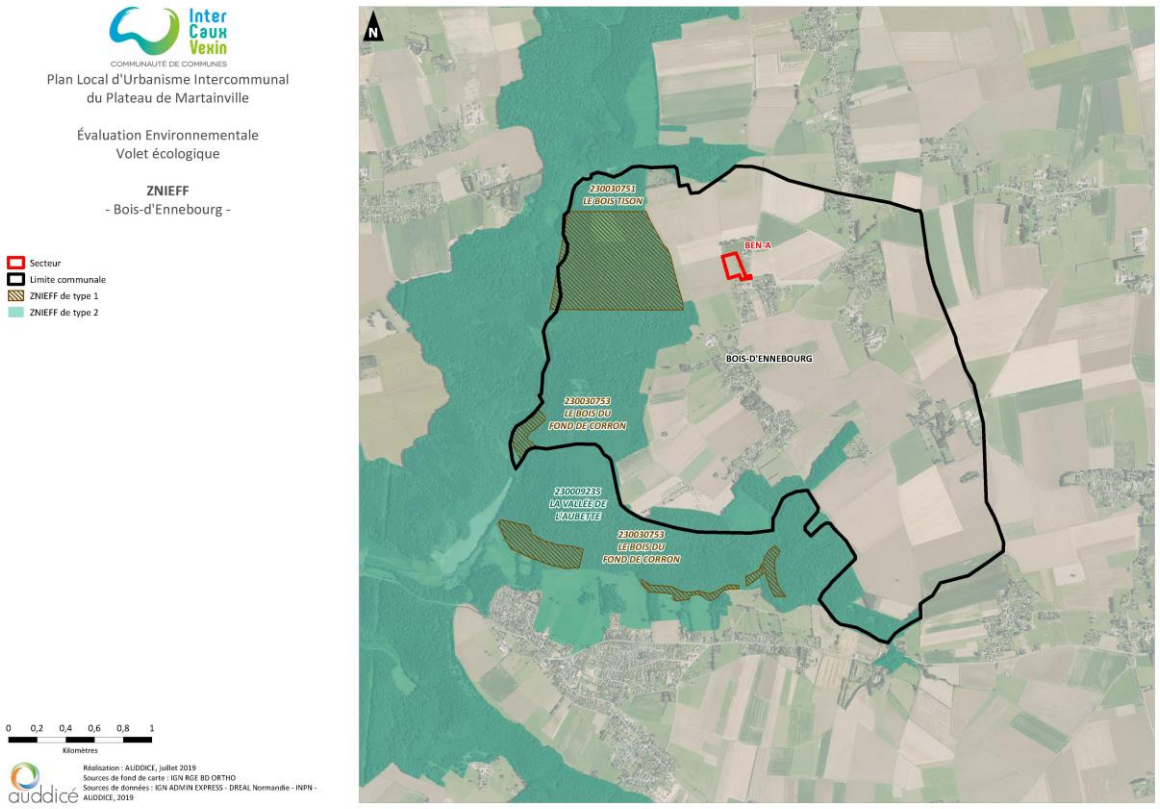


## *Carte 5 – ZNIEFF sur la commune de Bois-l'Evêque*

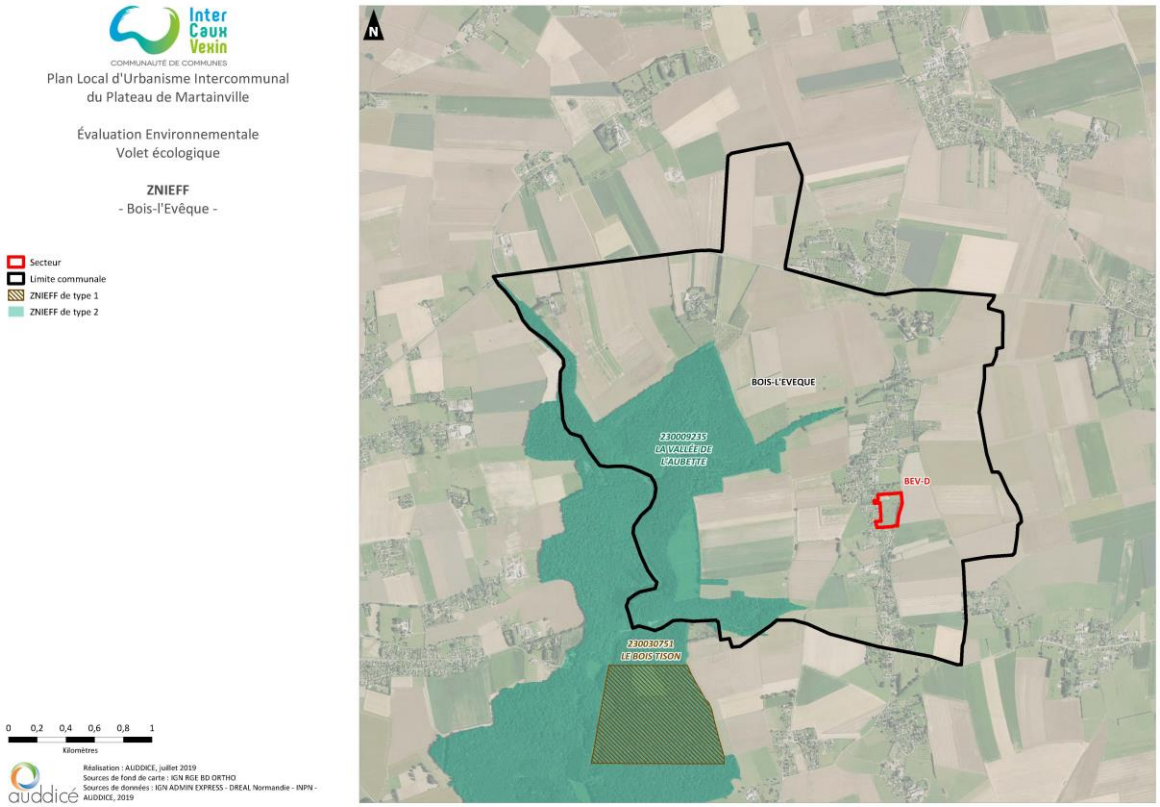

## *Carte 6 – ZNIEFF sur la commune d'Elbeuf-sur-Andelle*

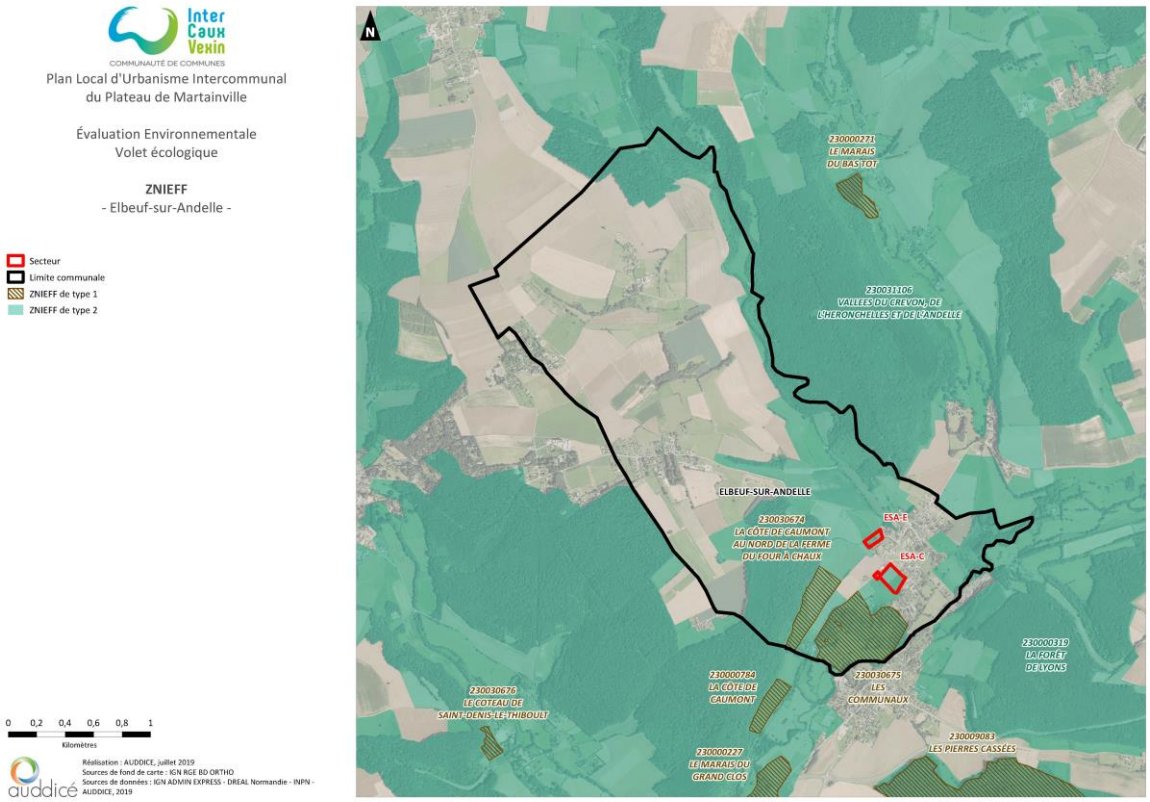


## *Carte 7 – ZNIEFF sur la commune de Grainville-sur-Ry*

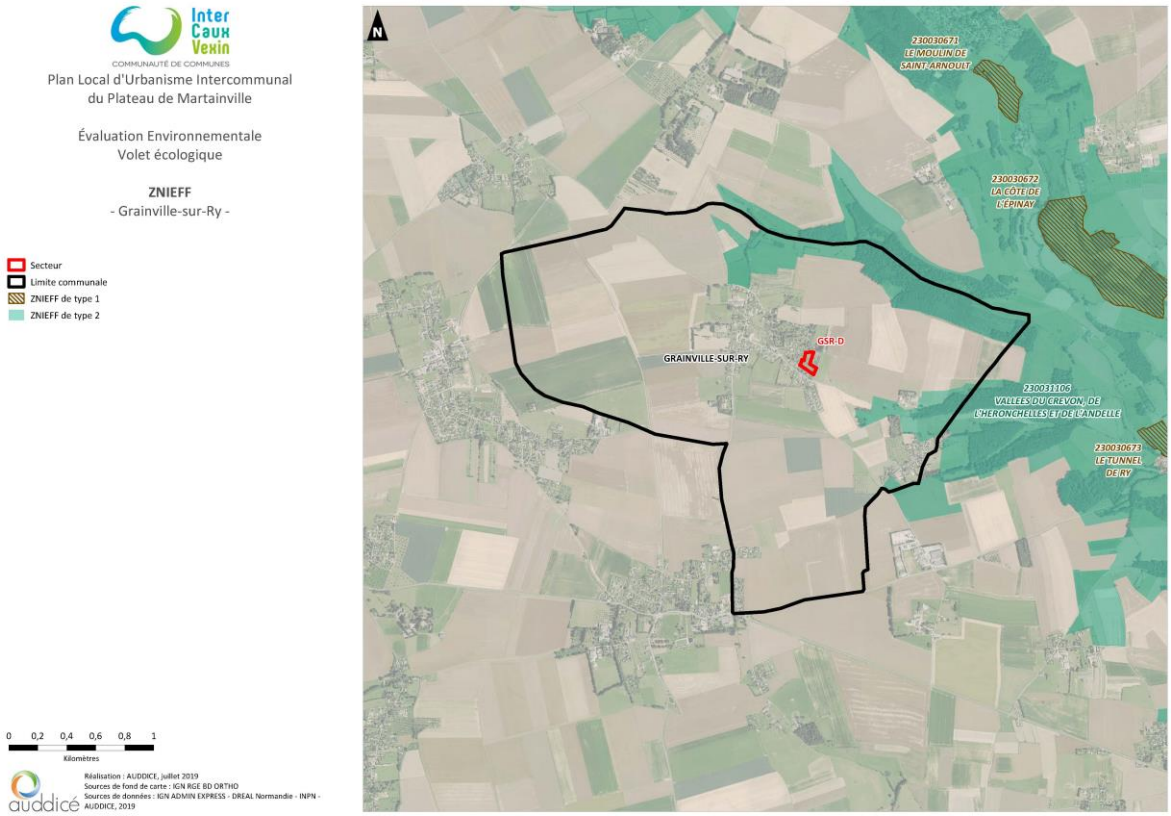

## *Carte 8 – ZNIEFF sur la commune de Préaux*

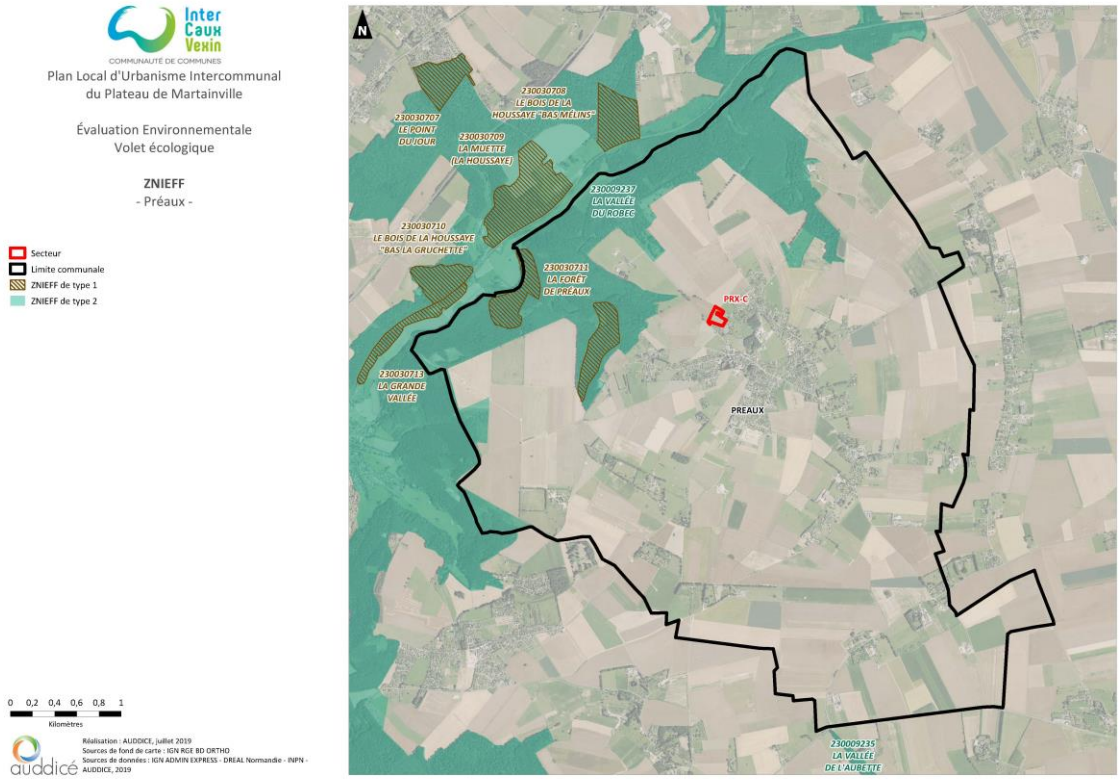


## *Carte 9 – ZNIEFF sur la commune de Ry*

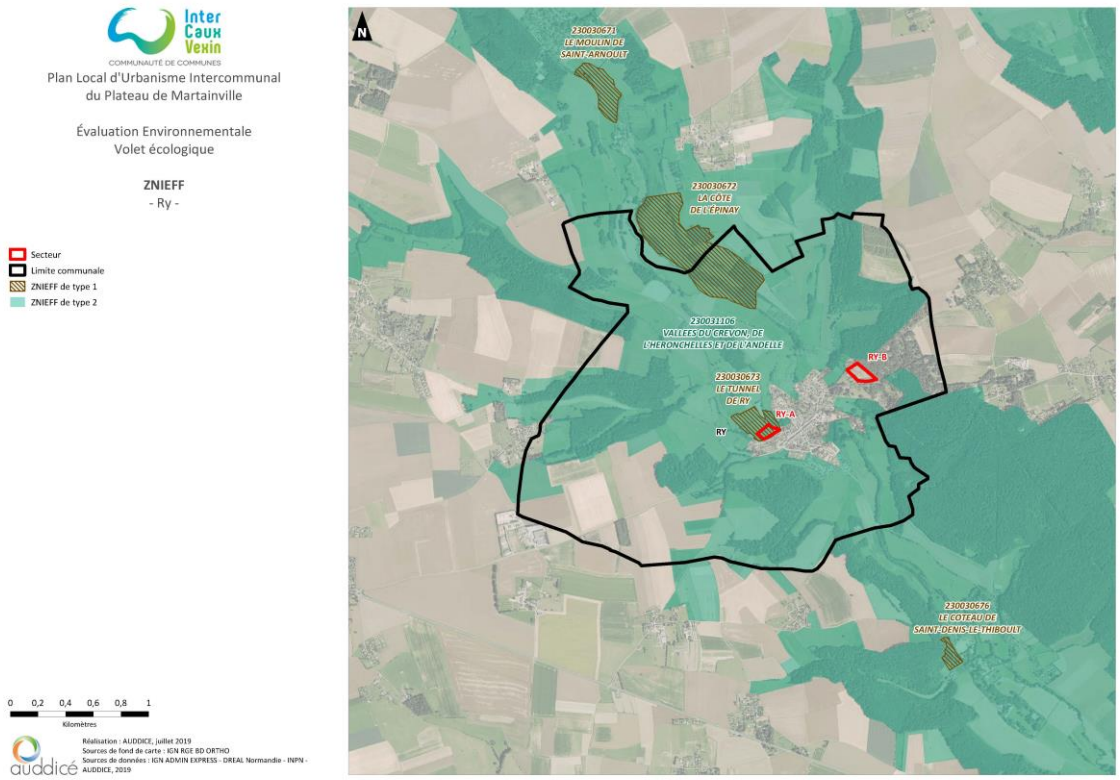

### ZNIEFF de Type I : Le Bois Tison (ZNIEFF 230030751)

Cette zone est constituée d'un ensemble de chênaie-hêtraie abritant quatre espèces déterminantes de lépidoptères : le petit mars changeant (*Apatura ilia*), le grand mars changeant (*Aputura iris*), l'illégitime (*Archiearis notha*) et la thécla de l'orme (*Satyrium w-album*).

### ZNIEFF de Type I : Le Bois du Fond de Corron (ZNIEFF 230030753)

Le site est constitué de plusieurs secteurs boisés vers le lieu-dit Fond de Corron qui se trouvent sur les communes de Montmain et de Bois-d'Ennebourg. Ces secteurs sont situés principalement en lisière sud du massif forestier.
Ces différents ensembles ont pour point commun de concerner des formations boisées sur des pentes fortes à très fortes. Il s'agit de chênaie-charmaie à jacinthe des bois (Hyacinthoides non-scripta), de forêt de pente à frêne (*Fraxinus excelsior*) et sycomore (*Acer pseudoplatanus*) mais aussi de chênaie sur argile à silex. En sous-étage s'observe à mi-pente des fourrés à buis (*Buxus sempervirens*). Par endroits, les modes d'exploitations forestiers ont formé quelques petites clairières ou ont favorisé le développement de taillis riches en noisetiers (*Coryllus avellana*).
Outre la présence notable du buis, l'intérêt floristique est très lié à l'ambiance fraîche à humide des sols. C'est ainsi que le cortège des fougères observées comprend les polystics à soies (*Polystichum setiferum*) et à aiguillons (*Polystichum aculeatum*). Dans le bas des pentes et à proximité du chemin forestier, ce sont les raiponces en épi (*Phyteuma spicatum*) et quelques épiaires de alpes (*Stachys alpina*) qui jalonnent le parcours.
Cet ensemble de milieux boisés accueille quelques mammifères typiques tels que l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), le sanglier (*Sus scrofa*) et le chevreuil (*Capreolus capreolus*).
Sur plan de l'avifaune, il a été vu ou entendu entre autres le pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), la sitelle torchepot (*Sitta europaea*), le grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), la mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), le pic vert (*Picus viridis*) ainsi qu'une bondrée apivore (*Pernis apivorus*) en vol sur la zone.
Les principales menaces sur le site dépendent du mode d'exploitation forestière. En effet, le morcellement du site est lié principalement à l'existence de parcelles ayant fait l'objet de coupes à blancs qui ont modifié le sol en surface (ruissellement et entraînement des coupes superficielles) et les formations végétales (clairières à fougère-aigle, digitale pourpre et même ronces).

### ZNIEFF de Type I : Les Communaux (ZNIEFF 230030675)

Ce site est composé d'un bel ensemble, certes occupé en partie par une pisciculture, mais dont la majorité est constituée de milieux humides diversifiés : marais boisé, aulnaie, saulaie, roselière, caricaie, rivière, etc. Il comporte un cortège floristique diversifié et typique des milieux humides : Phragmites, Joncs, Oseilles, Reines des prés (*Filipendula ulmaria*), Glycéries flottantes (*Glyceria fluitans*), Baldingères faux-roseau (*Phalaris arundincea*), etc. Cette richesse botanique fait entrevoir un réel intérêt entomologique avec de fortes potentialités. La fraîcheur ambiante est favorable au développement des libellules, le Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*), espèce déterminante y vole avec le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*), l'Agrion élégant (*Isnura elegans*) et le Sympétrum commun (*Sympetrum vulgatum*). Les papillons sont nombreux et variés, les roselières et phragmitaies sont l'habitat de Macrochilo cribunalis (Lépidoptère) espèce déterminante, très rare Noctuelle paludicole dont la chenille se nourrit de Carex, Juncus, et autres plantes des marais. Sont présentes également la Sylvaine (*Ochlodes venatus*), la Carte géographique (*Arasnia levana*) en extension en Seine-Maritime, ainsi que de nombreuses Vanesses, le Paon du jour (*Vanessa io*), le Vulcain (*Vanessa atalanta*) et la Petite tortue (*Aglais urticae*). Les Orthoptères sont également intéressants, le site est l'habitat du Criquet verte-échine (*Chorthyppus dorsatus*), rare dans notre région, du Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*) et du Criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus*) avec quelques spécimens de la Descitelle bariolée (*Metrioptera roeseli*) et de la Grande sauterelle verte (*Tettiginia viridissima*).

### ZNIEFF de Type I : La Côte du Caumont au Nord de la Ferme du Four à Chaux (ZNIEFF 230030674)

Situé entre la vallée de la rivière l'Andelle à l'Est et le Bois de St-Denis à l'Ouest, le coteau de la côte de Caumont surplombe Croisy-sur-Andelle sur l'autre rive et présente une exposition orientée Sud-Est.
Le site comprend un ensemble de pelouses calcaires du mésobromion pâturées par des chevaux qui présente de façon disséminée des fourrés et sur la bordure supérieure du coteau une lisière forestière mésophile.
L'intérêt principal réside dans la présence d'un cortège floristique typique des pelouses calcaires avec notamment la laîche glauque (*Carex flacca*), le lin purgatif (*Linum catharticum*), la Gymnadénie moucheron (*Gymnadenia conopsea*), l'orchis pyramidal (Anacamptis pyramidalis), l'ophrys abeille (Ophrys apifera) ainsi que le polygala à feuilles de serpolet (*Polygala serpyllifolia*).
Bien que la faune n'ait pas fait l'objet d'inventaires spécifiques et mériterait des compléments, il a été observé quelques papillons dont la petite tortue (*Aglais urticae*) et l'argus bleu (*Polyommatus icarus*) ainsi que le grillon champêtre (*Gryllus campestris*).
La richesse et la diversité de ces pelouses sont liées au maintien d'un pâturage extensif. Il s'agit à la fois d'éviter le surpâturage ou au contraire l'envahissement par le brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) voire la fermeture du milieu (développement des fourrés) qui entraîne une banalisation de la flore.

### ZNIEFF de Type I : La Côte du Caumont (ZNIEFF 230000784)

Le Périmètre initial de la ZNIEFF est réduit au secteur qui présente encore un intérêt écologique. Dans la partie Nord du site, les pelouses sont remplacées par une prairie peu diversifiée (dominance des graminées), pâturée de manière intensive. Cette prairie est exclue du périmètre de la ZNIEFF.

L'intérêt de la ZNIEFF consiste en la présence d'une flore liée à celles des pelouses calcicoles évoluées (dominance du Brachypode penné). Sur la majeure partie du coteau, il subsiste un cortège d'espèces spécifiques des pelouses calcicoles. La flore y est relativement diversifiée et les espèces caractéristiques sont nombreuses. Parmi les plantes à fleurs, l'Orchis moucheron, l'Anacamptis pyramidal, la Sanguisorbe pimprenelle, le Polygala commun, le Caille-lait blanc sont les espèces les plus abondantes. Les autres plantes à fleurs s'observent en effectifs moindres ou restreints.

Ce coteau abrite plusieurs espèces remarquables. A mi-pente, sur la longueur du coteau, se développent plusieurs stations de Chlore perfoliée. Au sein de ces dernières, cette plante, considérée comme peu commune et déterminante ZNIEFF, est parfois abondante (plus de 50 pieds).

Dans quelques secteurs, la végétation est entretenue par les lapins, ce qui favorise la présence de plusieurs plantes liées aux pelouses pionnières. C'est à ce niveau que se développe le Polygale du calcaire. Quelques pieds ont été recensés au sein de deux stations localisées dans la partie Sud de la ZNIEFF. De même, une zone rase, plus écorchée, favorise la présence de Séséli libanotide (quelques pieds). Ces deux plantes sont considérées comme peu communes et déterminantes ZNIEFF.

Ces pelouses s'enrichissent de plantes liées aux prairies mésophiles : Fromental élevé, Trisète jaunâtre, Dactyle aggloméré, Grande marguerite, etc.

Ces plantes s'observent régulièrement, notamment au Nord du site. C'est dans ce secteur que se développe la Sauge des prés. Cette plante, considérée comme assez rare et déterminante en Haute-Normandie, est peu fréquente sur le site (3 pieds).

Au vu des habitats recensés sur le site, la présence de la Bugrane épineuse n'est pas à exclure. Cette plante signalée en 1984 (Bruno DUMEIGE) n'a pas été observée lors de nos visites.

Cette pelouse possède également un intérêt pour la faune dont les lépidoptères (papillons) et les orthoptères (criquets, sauterelles, grillons). Ainsi, plusieurs Grillon champêtre fréquentent le site. Cette espèce s'observe fréquemment dans les pelouses, dans les secteurs secs et ensoleillés. Il s'agit de zones où la végétation est rase ou clairsemée. La régression de ces habitats a fragilisé et fait disparaître les populations dans le nord de la France. De même, le Demi-Deuil est une espèce qui fréquente les prairies, les pelouses et d'autres lieux herbeux diversifiés en graminées. La disparition de ces habitats entraîne la raréfaction de ce papillon.

La colonisation de cette ZNIEFF par les ligneux (aubépine essentiellement) est relativement faible. Bien qu'aucune activité anthropique (pâturage, gestion, etc.) ne soit perceptible, nous pouvons supposer que ce coteau était encore récemment pâturé (pâturage bovin certainement). Afin de préserver la richesse floristique de ce coteau, la mise en place d'un pâturage ovin pourrait être envisagée.

Le périmètre initial de la ZNIEFF est réduit afin de ne conserver que les secteurs d'intérêts. Dans la partie nord du site initial, les pelouses sont remplacées par une prairie peu diversifiée (dominance des graminées), pâturée de manière intensive. Cette prairie est exclue du périmètre de la ZNIEFF.

Les limites actuelles de la ZNIEFF sont calées au sud et à l'ouest sur les lisières arborées, au nord sur la haie et, à l'est sur la limite de parcelle (le long de la clôture).

### ■ ZNIEFF de Type I : Les Pierres Cassées (ZNIEFF 230009083)

Cette ZNIEFF est située au Nord-Ouest du massif. Plusieurs stations à Daphne mezereum ont été relevées ; de même qu'un bon nombre d'espèces d'Orchidées, dont Epipactis muelleri, Gymnodenia odoratissima, Epipactis atrorubens, Epipactys microphylla. Cette ZNIEFF présente un côté sub-montagnard avec les deux graminées Bromus benekenii et Hordelymus europaeus. Les prairies forestières à Alchemilla xantochlora sont aussi intéressantes et caractérisent aussi le « climat » sub-montagnard.

Cette ZNIEFF présente 18 espèces déterminantes différentes et une trentaine d'espèces d'intérêt patrimonial.

### ■ ZNIEFF de Type I : Le Marais du Grand Clos (ZNIEFF 230000227)

Le marais du Grand Clos est situé dans la vallée de l'Andelle entre les communes de Vascoeuil et de Croisy-sur-Andelle. La route N 31 traverse et coupe le marais en deux selon un axe Sud-Ouest/Nord-Est.

Sur le site, les principales formations observées sont un croisement de groupement de prairie humide à reine des prés (Filipendula ulmaria) et de cariçaie à laîche des marais (Carex acutiformis) sur une partie duquel des plantations de peupliers ont été réalisées.

Des secteurs de prairies à rumex ainsi que des bois de frênes (Fraxinus excelsior) et d'aulnes (Alnus glutinosa) sont également présents.

De façon plus marginale dans les chenaux, la végétation aquatique apparaît sous forme de couvertures de petite lentille d'eau (Lemna minor) ou de tapis de callitriche à angles obtus (Callitriche obtusangula).

Au sein de ces prairies hygrophiles et mégaphorbiaies, nous pouvons noter l'orchis négligé (Dactylorhiza praetermissa) pour la flore.

C'est surtout l'avifaune caractéristique qui est l'intérêt majeur du site. Citons la rousserolle verderolle (Acrocephalus palustris), la locustelle tachetée (Locustella naevia) et le bruant des roseaux (Emberiza schoeniclus). Des inventaires complémentaires sur l'entomofaune notamment renforceraient certainement encore l'intérêt du site.

L'évolution des différents secteurs du site est différente selon la pression exercée par les activités humaines. Un trop fort pâturage banalise les prairies tandis qu'un abandon favorise l'apparition de friches qui se font envahir par les saules. Les plantations de peupliers ne sont pas non plus une activité favorable à la diversité floristique et faunistique.

Un pâturage extensif étendu concourrait au maintien de la richesse et de la diversité du marais du Grand Clos. Il faudrait également ne pas étendre voire arrêter la populiculture.

### ■ ZNIEFF de Type I : Le Marais du Bas Tot (ZNIEFF 230000271)

Le marais du Bas Tot se situe sur la commune du Héron en bordure du ruisseau du même nom en contrebas d'un bois.

Le site présente des formations végétales de milieux humides comprenant principalement une peupleraie sur une mégaphorbaie et une prairie humide ainsi que de manière plus ponctuelle des roselières et une végétation aquatique.

L'intérêt du site réside dans un cortège floristique des prairies humides et mégaphorbiaie diversifié comprenant entre autres la laîche hérissée (Carex hirta), la reine des prés (Filipendula ulmaria), le mysotis des marais (Myosotis scorpioides), la laîche des marais (Carex acutiformis).

A cela s'ajoutent d'autres plantes des bords des eaux telles que la scrofulaire aquatique (Scrophularia aquatica), le cresson officinal (Nasturtium officinale) et les prêles des marais (Equisetum palustre) et des bourbiers (Equisetum fluviatile).

Le site mériterait des inventaires complémentaires d'évaluation de l'intérêt de la flore et de la faune aquatique du Héron ainsi que notamment de l'avifaune des prairies humides.

Le développement de la populiculture est un facteur de banalisation de la flore et de la faune associée des milieux humides en entraînant leur assèchement progressif. Il convient donc de ne pas étendre cette activité aux parcelles de prairies du site.

### ■ ZNIEFF de Type I : Le Côteau de Saint-Denis-le-Thiboult (ZNIEFF 230030676)

Ce site se compose d'un petit coteau calcicole avec une petite carrière d'extraction de craie, dans un environnement de feuillus piqueté de quelques résineux. C'est ensemble est favorable au bon développement d'une faune entomologique riche et diversifiée. 5 espèces de Lépidoptères déterminants y trouvent un habitat favorable. Les différents feuillus permettent d'accueillir l'Hémithée éruginée (Jodis lactearia), l'Anachorète (Clostera anachoreta). L'aubépine (Crataegus monoglypha) et Prunus spinosa poussant en bosquets sont colonisés par la Cidarie pivert (Euphyia biangulata) très rare Géomètre. La Phalène ornée (Scopula ornata) qui se développe sur le thym, et les endroits frais qui sont la niche écologique du Toupet (Hypena rostralis) Noctuelle à statut exceptionnel qui vit sur l'ortie et le houblon. Le cortège des Lépidoptères est donc très riche en espèces de fort intérêt patrimonial. Il est à noter également la présence de la Cidarie ochrachée (Echliptopera silaceata), de la Triple tache (Drymonia dodonaea), du Capuchon (Ptilodon cucullina), de la Nola confusalis et de la Noctuelle équivoque (Apamea anceps), tous étant assez rares en Haute-Normandie. Cette grande richesse confirme le réel intérêt de cette partie du site.

### ■ ZNIEFF de Type I : Le Moulin de Saint-Arnoult (ZNIEFF 230030671)

C'est un ensemble de prairies humides traversées par le Crevon. Comprenant beaucoup de Joncs, elles sont exploitées en pâtures. Le pâturage y est extensif, sans dommage pour la biodiversité. Le Crevon les traversant apporte un intérêt écologique indéniable, les plantes hygrophiles croissant sur ses berges, typiques des milieux humides : Phragmites, Juncus, Rumex, Iris pseudacorus, sont le refuge d'une faune entomologique riche et variée.

C'est l'habitat de Xestia sextrigata, (Lépidoptère), espèce paludicole déterminante, très rare en Haute-Normandie. Le cortège des Lépidoptères y est très important et les microlépidoptères nombreux (23% de la population globale) ce qui confirme le fort intérêt du site. Y vole également la Cidarie ochracée (Ecliptopera silaceata), la Mélanippe coupée (Perizoma alchemillata), assez rares dans notre région, ainsi que Xanthorhoe spadicearia, l'Etoilée (Orgia antiqua), la Brillante (Euplexia lucipara) et le Trapèze (Cosmico trapezina) espèces peu communes qui se plaisent dans les endroits frais.

Dans les prairies les Orthoptères y sont très nombreux, d'importantes population du Criquet marginé (Chorthippus albomarginatus) et du Criquet des pâtures (Chorthippus parallelus) sont implantés.

### ZNIEFF de Type I : La Forêt de Préaux (ZNIEFF 230030711)

La Forêt de Préaux se situe sur la marge ouest du plateau de la commune de Préaux au-dessus de la vallée du Robec. Les deux secteurs retenus correspondent à des grands vallons forestiers.
Les formations boisées rencontrées sont assez variées et comprennent des hêtraies acidiphiles d'autres calcicoles, des chênaies ainsi que des fourrés de noisetiers et des clairières.
De cette diversité de groupements forestiers se distinguent des plantes remarquables qui sont pour la plupart caractéristiques des lisières, bords de chemin et clairières. Les plus intéressantes sont l'épiaires des Alpes (*Stachys alpina*), l'euphorbe pourprée (*Euphorbia dulcis*), l'alchémille vert jaunâtre (*Alchemilla xanthochlora*), le gaillet des rochers (Galium saxatile), la gesse des montagnes (*Lathyrus linifolius var. montanus*) et le sureau à grappes (*Sambucus racemosa*).
Les principales essences rencontrées sont le hêtre (*Fagus sylvatica*), le chêne sessile (*Quercus petraea*), le charme (*Carpinus betulus*) et le frêne (*Fraxinus excelsior*).
La faune n'a pas fait l'objet d'inventaires spécifiques mais les grands ensembles forestiers accueillent une avifaune et des mammifères caractéristiques de ces milieux.
Les risques principaux pouvant menacer l'intérêt du site seraient la conséquence de coupes à blanc ou d'enrésinement.

### ZNIEFF de Type I : La Muette (La Houssaye) (ZNIEFF 230030709)

Ce site est caractérisé par 2 deux entités différentes. Une forêt sur colline et une zone de cultures. La forêt est située sur les versants Ouest et Sud-ouest d'une colline au niveau de la ferme de la Houssaye, et bordée par une voie ferrée. La partie supérieure, sur le plateau, est en cultures à forte proportion de maïs. La forêt est constituée d'une Hêtraie piquetée de chênes et de châtaigniers. Ses franges sont constituées d'un mélange de frênes, d'érables, noisetiers avec une belle partie en betulaie. Cet ensemble laisse entrevoir de très fortes potentialités entomologiques. 2 Lépidoptères déterminants sont présents sur le site, la betulaie est l'habitat du Versicolore (Endromis versicolora) que nous observons régulièrement selon les années lors de passages courant mars, c'est une espèce déterminante assez rare dans notre région. Les lisières sont également d'une grande richesse, les nombreux bouquets d'Eupatoire chanvrine (Eupatorium cannabinum) sont fréquentés d'une importante population d'Ecaille chinée (Euplagia quadripunctaria), c'est une espèce inscrite en annexe II de la Directive Habitats. D'autres papillons sont également intéressants par l'importance des Vanesses rencontrées, nous citerons le Paon du Jour (Inachis io), le Vulcain (Vanessa atalanta), la Belle Dame (Cynthia cardui), la Petite Tortue (Aglais urticae) et la Phalène picorée (Ematurga atomaria). Divers Orthoptères sont également présents sur le site, particulièrement le Grillon des Bois (Nemobius sylvestris).

### ZNIEFF de Type I : Le Bois de La Houssaye « Bas Mélins » (ZNIEFF 230030708)

Cette zone est constituée d'une partie de la Forêt Syndicale de la Muette, à l'Est de la Forêt Verte. L'habitat présent sur ce site est la hêtraie neutrophile à Jacinthe. Un grand nombre d'espèces d'intérêt patrimonial a été relevé dont Alchemilla xanthochlora. L'état de conservation des espèces et des milieux est tout à fait satisfaisant.

A noter parmi des espèces de flore : Rubus idaeus.

### ZNIEFF de Type I : Le Bois de La Houssaye « Bas la Gruchette » (ZNIEFF 230030710)

Cette zone est constituée d'une partie de la Forêt Syndicale de la Muette, à l'Est de la Forêt Verte. L'habitat présent sur ce site est la hêtraie neutrophile à Jacinthe. Un grand nombre d'espèces d'intérêt patrimonial a été relevé dont Stachys alpina, Lathyrus linifolius, etc. L'état de conservation des espèces et des milieux est tout à fait satisfaisant.

A noter parmi les espèces de flore Rubus idaeus.

### ZNIEFF de Type I : La Grande Vallée (ZNIEFF 230030713)

Ce site est constitué de deux entités différentes :

La Voie ferrée :

C'est un ensemble de talus et prébois en bordure de la voie SNCF, sur argile et calcaire. Cette zone s'étale depuis le sud de Fontaine-sous-Préaux jusqu'à l'est d'Isneauville au niveau de la Grande Vallée. Les bas cotés sont couverts de nombreuses plantes, Digitalis, Verbascum, Lychnis, Eupatorium,, Achillea, Vicia, en mosaïque avec de nombreux fourrés et ronciers. Cette richesse botanique très diversifiée permet la présence d'une entomofaune remarquable. Les talus et le prébois y ajoutent également un intérêt fonctionnel très important car ils abritent de nombreuses espèces qui s'y reproduisent et les utilisent comme couloirs de déplacement. C'est l'habitat de très beaux papillons, la Thécla du bouleau (Thecla betulae), espèce déterminante assez rare dans notre région, et de l'Ecaille chinée (Euplagia quadripunctaria) espèce inscrite en annexe II de la Directive Habitats, qui aime butiner les fleurs d'eupatoire chanvrine (Eupatorium cannabinum). A signaler également la présence de fortes populations de la Carte géographique (Arasnia levana) en extension en Seine-Maritime, du Gamma (Polygonnia C. album) qui aime se reposer sur les feuillages, et de la Serpette (Waltsonella cultraria) espèce plutôt forestière hôte des prébois, peu commune en Haute-Normandie. Pour les Orthoptères, de belles populations du Tetrix riverain (Tetrix subulata) et du Tetrix forestier (Tetrix undulata) trouvent un habitat favorable en limite de ballasts. Les odonates utilisent également la voie ferrée comme corridor de déplacement, nous avons également observé plusieurs exemplaires de Sympétrum commun (Sympetrum vulgatum) assez rare dans notre région.

La Grande Vallée :

Elle est également représentée par l'environnement de la voie ferrée mais également en ourlet du prébois, par une prairie en pâturage extensif avec une partie en pelouse, friche et fruticée. Ce site en apparence ordinaire est cependant exceptionnel par la présence de 3 Lépidoptères déterminants : La Lucine (Hamearis lucina) qui aime se reposer sur les herbes au printemps, et surtout le Damier de la succise (Euphydryas aurinia) et l'Ecaille chinée (Euplagia quadripunctaria), ces deux dernières espèces étant inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats. Y volent également la Phalène picorée (Ematurga atomaria) et la Mendiante (Diaphora mendica), peu communes en Haute-Normandie.

### ZNIEFF de Type I : Le Point du Jour (ZNIEFF 230030707)

Cette zone est constituée d'une partie de la Forêt Syndicale de la Muette, à l'Est de la Forêt Verte. L'habitat présent sur ce site est la hêtraie neutrophile à Jacinthe. Un grand nombre d'espèces d'intérêt patrimonial a été relevé dont Sambucus racemosa. L'état de conservation des espèces et des milieux est tout à fait satisfaisant.

### ZNIEFF de Type I : Le Tunnel de Ry (ZNIEFF 230030673)

A l'Ouest du centre-bourg de la commune de Ry, s'étend un tunnel linéaire Est-Ouest d'environ 250 mètres traversant la Côte des Grellemonts. Seul le cœur de ce tunnel laisse affleurer un substrat calcaire, le reste étant revêtu de brique.
L'entrée Nord jouxte le presbytère et laisse apparaître une source autour de laquelle se développent un milieu humide et un petit bosquet.

L'entrée Sud s'ouvre sur le GR 25 face à quelques habitations. Ce tunnel semble avoir une fonction hydraulique comme l'atteste le petit fossé en son centre. La Côte des Grellemonts est, quant à elle, principalement constituée de pelouses calcaires envahies par le brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) sur lequel on peut observer néanmoins quelques pieds d'orchis pyramidale (*Anacamptis pyramidalis*) qui est une orchidée peu commune.
L'atout principal du site est sa richesse en chauves-souris. Le tunnel accueille en hiver jusqu'à 79 individus de 6 espèces différentes et constitue le quatrième site d'hibernation le plus important de Seine maritime (les trois autres se situant sur les communes de Mauny, Saint-Wandrille-Rançon et Montérolier). L'espèce la plus représentée est le murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), cette espèce est considérée comme commune dans la région. Néanmoins, on ne connaît actuellement aucune colonie de mise bas. Ce sont en moyenne, entre 5 et 10 grands murins (*Myotis myotis*) qui sont observés dans ce site. Cette espèce rare en Seine-Maritime a vu ses effectifs se réduire considérablement. Son statut est très défavorable dans la moitié Nord de l'Europe, elle est inscrite en Annexe II de la Directive Habitats. La colonie de mise bas la plus proche se situe à Gournay en Bray. Les trois autres espèces observées sont toujours en effectifs faibles et sont considérées comme communes dans la région, il s'agit du murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), du murin de Natterer (*Myotis Nattererii*) et de l'oreillard roux (*Plecotus auritus*) qui sont des espèces plutôt forestières.
Actuellement, on ne constate pas de menace particulière sur ce site. Malgré la proximité d'un GR à l'entrée Sud, il ne semble pas qu'il y ait de visites régulières qui pourraient occasionner des dérangements. Les menaces concernant les chauves-souris sont plus globales : la conservation des gîtes d'hibernation est indispensable, mais il faut également pérenniser les sites de mise-bas et les terrains de chasse. En général, ceux-ci sont peu ou pas connus (ex : le murin à moustaches).

### ZNIEFF de Type I : La Côte de l'Epinay (ZNIEFF 230030672)

C'est un bel ensemble composé d'un bois calcicole frais, sur pente, de prairies, de fauches ou pâturées, ainsi qu'une prairie humide en bordure du Crevon. L'association de ces différentes zones naturelles donne à ce site un fort intérêt écologique. Les papillons qui y vivent sont des plus remarquables, parmi eux volent en effet 3 espèces déterminantes : La Désignée (Xanthorhoe designata) qui se développe dans les endroits humides sur les Peupliers, les Aulnes et les Bouleaux, l'Eupithécie de l'Aubépine (Eupithecia exiguata), qui vit dans les haies où croissent les aubépines (Crataegus oxyacantha) et les Prunellier (Prunus spinosa), l'Evidente (Charanyca trigrammica) qui fréquente les zones herbeuses plutôt humides.

Le nombre important des autres Lépidoptères rencontrés témoigne de la haute valeur entomologique du site, nous citerons entre autres : le petit Sphinx de la vigne (*Limenitis camilla*), l'Acidalie laiteuse (*Scopula floslactata*), la Phalène ondulée (*Xanthorhoe fluctuata*), la Périzome du Rhinanthe (*Perizoma albulata*), la Philobie alternée (*Macaria altemania*) et la Noctuelle areolée (*Xylocampa areola*), toutes étant des espèces assez rares ou peu communes en Haute-Normandie. Il est à noter également une petite population du Grand Porte-queue (*Papilio machaon*). Les Orthoptères sont également intéressants, la partie humide bordant le Crevon est l'habitat du Conocéphale des Roseaux (*Conocephalus dorsalis*), espèce déterminante, les prairies permettent l'installation de plusieurs espèces d'Orthoptères de milieux ouverts comme le Criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus*) ou le Criquet mélodieux (*Chorthippus biggutulus*), tous deux communs, accompagnés de quelques exemplaires du Phanéroptère commun (*Phaneroptera falcata*).

### ■ ZNIEFF de Type II : La Vallée de Laubette (ZNIEFF 230009235)

En bordure orientale de l'agglomération rouennaise, la znieff comprend les espaces ruraux et naturels de la vallée ; en aval, le fond urbain étendu de Saint-Aubin - Epinay et de Saint-Léger du Bourg-Denis est donc exclu. Cette petite vallée d'une dizaine de kilomètres est encore très boisée sur ses flancs plus ou moins pentus. Dans sa partie Nord, elle est caractérisée par un très long vallon secondaire perpendiculaire, orienté Nord - Sud, entièrement forestier.

L'Aubette est un petit affluent de la Seine. Prenant sa source à Saint-Aubin – Epinay, son cours est rapidement en zone urbaine ; il fut très tôt modifié en lien avec la vocation industrielle de la partie aval de la vallée (moulins, textile). Dans Darnétal puis Rouen, la rivière est canalisée et parallèle à celle du Robec.
L'intérêt écologique majeur de cette vallée repose sur la conservation des milieux forestiers et des pelouses calcicoles. Le fond de la vallée, fortement modifié (mise en culture, urbanisation, pompage des eaux souterraines) ne présente pas de zone humide pérenne dans la znieff.
Les versants des flancs Nord de la vallée et le rebord du plateau offrent un vaste continuum boisé de plusieurs kilomètres. Ces bois privés, aux multiples expositions et substrats, sont constitués de formations très variées en majorité feuillues : hêtraies et chênaies acidiphiles, chênaies-charmaies à Jacinthe des bois, chênaies-frênaies, frênaies-érablières à grandes fougères, fruticées à Buis, taillis de noisetiers, peupleraies, peuplements de conifères, clairières et lisières, etc. La superficie importante de cet ensemble permet d'accueillir une faune forestière et de lisière diversifiée, dont des espèces remarquables de papillons. Pour la grande et la petite faunes, ce massif est un corridor important dans les liaisons Nord-Sud au sein des milieux naturels de l'Est de l'agglomération rouennaise (échanges avec les vallées du Robec et de l'Andelle). Outre leur intérêt écologique, ces formations boisées ont une fonction majeure dans la préservation des sols, la lutte contre l'érosion et les ruissellements.
Le second intérêt écologique de la vallée est constitué par les pelouses sèches calcicoles de la Côte du Roule à Saint-Léger-du-Bourg-Denis. Ces formations thermophiles remarquables sont classées en Espace Naturel Sensible et gérées par le Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie depuis 1996.
Etant donné leur intérêt biologique, elles font partie du Site d'Importance Communautaire n°FR2300124 « Boucles de la Seine amont, coteaux de Saint-Adrien » (Zone Spéciale de Conservation du réseau européen Natura 2000). Outre une quinzaine d'espèces végétales remarquables, ces formations ouvertes et sèches abritent des insectes assez rares ou rares (papillons, criquets, sauterelles).

### ■ ZNIEFF de Type II : Vallées du Crevon, de l'Héronchelles et de l'Andelle (ZNIEFF 230031106)

Cette vaste Znieff interdépartementale couvre trois unités : la partie médiane de la vallée de l'Andelle, depuis les environs de Sigy-en-Bray, lorsque la vallée commence à s'individualiser quand la rivière quitte la dépression du Pays de Bray et entaille le plateau du Vexin, jusqu'à Perruel, au sud de Vascoeuil ; la znieff

comprend une grande partie du lit majeur, des vallons latéraux et des boisements, notamment les vastes bois de Sigy. Les deux autres unités sont constituées des vallées du Crevon et de l'Héronchelles, les deux principaux affluents de l'Andelle en rive droite. L'altitude varie de 220m (Bois de Sigy) à 50m (Perruel).

Les vallées concentrent la biodiversité. De l'amont à l'aval, du fond humide où serpente la rivière au sommet des versants prairiaux ou boisés, elles forment de vastes corridors caractérisés par une grande diversité de milieux naturels. Elles abritent notamment les zones humides, milieux d'une extrême diversité et productivité biologiques, hébergeant de nombreuses espèces spécialisées, parfois exceptionnelles. Outre cette fonctionnalité écologique, les zones humides jouent un rôle fondamental pour le recueil et l'autoépuration des eaux, la réalimentation des cours d'eau et des nappes phréatiques, la prévention des inondations. Les flancs des coteaux et les vallons secondaires comportent des milieux prairiaux originaux, ainsi que des boisements secs à frais différents de ceux du plateau. Des haies, plus ou moins continues, prolongent les strates arborées et arbustives jusqu'au fond humide de la vallée. De nombreuses espèces végétales et animales vivent, s'abritent, se nourrissent et se reproduisent dans ces habitats de fort intérêt écologique.

La vallée du Crevon s'étire sur une vingtaine de kilomètres ; elle a conservé un caractère rural et naturel. Ses flancs et multiples vallons secs secondaires aux pentes assez douces sont caractérisés par divers milieux naturels et cultivés : nombreux petits boisements, prairies mésophiles et sèches, parcelles cultivées pas trop grandes et de nombreuses haies offrant de multiples corridors. Le fond humide est riche en habitats remarquables (recensés par plusieurs znieff de type I) : rivière et bras secondaires avec herbiers aquatiques et végétation hygrophile des berges, étangs, prairies hydromorphes, roselières, cariçaies, mégaphorbiaies, abritant une flore et une entomofaune riches et variées (papillons, criquets, sauterelles, libellules). Cette biodiversité est aussi favorable aux oiseaux, batraciens et mammifères. Parmi ces derniers, des espèces de chauves-souris ont été recensées dont certaines sont d'intérêt européen. La conservation d'un important site d'hibernation de ces animaux en forte régression, constitue un enjeu écologique fort, de niveau régional.

La petite vallée de l'Héronchelles est particulièrement riche en milieux naturels et cultivés de manière extensive. De plus, l'habitat rural est faiblement présent et dispersé. Des espèces végétales et animales peu communes à rares sont répandues dans les formations humides du fond (prairies hygrophiles, roselières, mégaphorbiaies), dans le ruisseau (parfois divisé en bras secondaires) et en bordure, dans les fossés riches en végétation aquatique et humide, dans les multiples haies (dont des alignements de têtards), les étangs, les pâtures mésophiles, les pelouses et les fruticées calcicoles. La vallée comporte aussi plusieurs boisements, d'étendue variable, acidiphiles à calciphiles, offrant un important linéaire de lisières. Quatre znieff de type I illustrent un intérêt écologique fort et ponctuel (avec des espèces déterminantes parmi la flore et les insectes notamment).

A l'intersection des pays de Bray, Entre Seine et Bray et du Vexin normand, la vallée de l'Andelle présente un profil à fond plat et large, encadré de fortes pentes. Le lit majeur est encore bien occupé par des prairies plus ou moins humides, remplacées ici et là par des parcelles cultivées. La rivière, offrant de nombreux méandres bordés d'aulnes et de saules, et les milieux humides connexes (mégaphorbiaies, roselières, cariçaies, ripisylve, prairies hygrophiles et marécageuses, saulaies, peupleraies, mares etc.), engendrent de multiples interfaces terre - eau favorables à la biodiversité végétale et animale.

Sur les coteaux, la diversité des substrats et des expositions selon les versants, entraîne là aussi une bonne diversité écologique. Les boisements sont variés (acidiphiles à calciphiles, bois de ravins), préférentiellement localisés sur le rebord du plateau, tandis que des prairies, des cultures, des vergers, des pelouses sèches et fruticées calcicoles occupent les pentes inférieures.

Huit znieff de type I recensent des zones humides (marais) et des coteaux (pelouses, fruticées, lisières) d'intérêt écologique patrimonial. A ces habitats ponctuels remarquables s'ajoutent des milieux plus

communs mais essentiels pour la faune tels que les fossés, les haies et les bosquets offrant de multiples lisières et corridors écologiques.
Le Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie entretient par pâturage extensif et gestion écologique trois sites : Les Grands Prés (marais) à Croisy-sur-Andelle, le marais de Normanville et la Côte sous le Bois du Parc (commune du Mesnil-Lieubray).
Certaines parties de la znieff sont dans les limites du site européen Natura 2000 FR2300133 « Pays de Bray, Cuestas Nord et Sud ».

### ■ ZNIEFF de Type II : La Forêt de Lyons (ZNIEFF 230000319)

Cette vaste znieff interdépartementale couvre la forêt domaniale ainsi que des espaces interstitiels d'intérêt écologique telle la vallée de la Lieure, des vallons secs avec prairies, mares et haies (le Fond de la Vierge Marie sur la commune de La Feuillie, par exemple).

La forêt de Lyons est un grand massif morcelé (10700 ha), constitué des reliquats d'une très vaste forêt fortement défrichée dès l'époque romaine, puis au Moyen-Age avec l'installation de nombreuses fermes (granges) liées au développement de l'abbaye de Mortemer. Propriété ducale puis royale, la forêt inaliénable fut, par la suite, relativement préservée. Mais pendant la période révolutionnaire puis impériale, des coupes importantes sont réalisées. Un véritable aménagement sylvicole est lancé à partir de 1862 qui fixe le Hêtre comme essence objectif à la révolution de 150 ans. Ainsi se forment les grandes hêtraies « cathédrales ». Aujourd'hui, le Hêtre représente 60% de la surface du couvert, le Chêne 25% et le principal objectif sylvicole est de favoriser ce dernier. Le massif s'étend sur un plateau découpé par des vallons secs et des vallées alimentées de rivières : la Lieure au centre, qui traverse la commune de Lyons-la-forêt, l'Andelle, dont la vallée borde l'Ouest et le Nord-Ouest de la forêt, le Fouillebroc au Sud, la Levrière à l'Est.

Les principaux groupements végétaux sont :

- la hêtraie-chênaie mésotrophe à Jacinthe (Endymion-Fagetum) sur limons éoliens, sols profonds mais acides avec hydromorphie possible, fragiles et battants ;
- la hêtraie-chênaie acidiphile à Houx (Ilici-Fagetum) sur des sols acides et filtrants sur formations à silex ;
- la hêtraie calcicole (Daphno-Fagetum) sur les versants fortement érodés où existent des sols carbonatés, sols bruns calciques ou rendzines sur les affleurements de craie ;
- la chênaie-frênaie hygrocline sur sols colluvionnaires en bas de pente, sols riches, frais, profonds.

D'autres habitats, plus rares, peuvent aussi être observés : prairies tourbeuses à Hypnacées (mousses), prairies forestières à Alchémille vert jaunâtre, laies forestières humides à Laîche maigre, pelouses calcicoles, pré-bois et fourrés thermophiles ; 190 mares ont été notées.

Dix-neuf znieff de type I recensent des habitats de fort intérêt écologique : mares à Utriculaire australe, Scirpe lacustre, Renoncule flammette, Spirodèle, à batraciens dont les Tritons crêté, palmé et ponctué ; pelouses et fourrés calcicoles à Ophrys bourdon (protégé), Chlore perfoliée, Gentianelle d'Allemagne, Campanule agglomérée, Parnassie des marais, Criquet de la Palène ; hêtraies neutrophiles à calcicoles, dont des stations à Dorine à feuilles alternes, à Cardamine à bulbilles (protégée), à Orge des bois, à Brome de Beneken, à Daphné mézéréon, à orchidées rares telles Epipactis de Müller, Gymnadénie odorante (protégée), Epipactis brun rouge (protégée), Epipactis à petites feuilles, Anémone fausse-renoncule (protégée), Céphalanthère rose (protégée) ; prairie forestière à Alchémille vert jaunâtre ; hêtraies acidiphiles et bois tourbeux de bouleaux à sphaignes et fougères protégées (Osmonde royale, Oréoptéride des montagnes).

L'intérêt écologique remarquable des certains milieux ont permis la création, par l'Office National des Forêts en 1994, de deux Réserves Biologiques Dirigées : le Mont du Fresne (17,8 ha), hêtraie neutrophile de l'Asperulo-Fagetum, et le Bois du Gouffre (18,4 ha), bétulaies acidiphiles à sphaignes, habitats abritant des espèces de forte valeur patrimoniale.

Parallèlement, 747 ha de la forêt sont classés en site Natura 2000 (n°FR2300145) pour leur intérêt européen. Ils concernent le milieu forestier ainsi que la rivière du Fouillebroc pour les habitats et espèces suivantes : bétulaies pubescentes tourbeuses à Sphaignes (91 DO), hêtraies acidiphiles atlantiques à Houx (9120), hêtraies-chênaies mésoacidiphiles à Jacinthe des bois (9130), hêtraies-chênaies calcicoles à Lauréole (9130). Le Fouillebroc, affluent de la Lieure est classé en première catégorie piscicole ; il accueille le Chabot, la Lamproie de Planer et l'Ecrevisse à pattes blanches, espèces d'intérêt communautaire.

Ces milieux forestiers, riches de lisières, abritent de nombreuses espèces animales dont des espèces remarquables : : Autour des palombes, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Bécasse des bois, Chouette chevêche, Martin-pêcheur, Pic vert, Pic mar, Rouge-queue à front blanc, Pouillot siffleur, Bruant zizi, Grand Murin, des coléoptères aquatiques (au Bois du Gouffre) : Agabus guttatus, Agabus melanarius, Hydroporus cantabricus, Hydroporus neglectus, Lucane cerf-volant, ainsi que les papillons, Ecaille chinée et Damier de la Succise.

### ■ ZNIEFF de Type II : La Vallée du Robec (ZNIEFF 230009237)

La znieff comprend la majeure partie de la vallée, en excluant les espaces urbains des secteurs médian et aval (agglomération rouennaise). C'est une petite vallée étroite d'une quinzaine de kilomètres de longueur, aux flancs vallonnés et boisés. Le fond est occupé par des prairies et des cultures. Les sources du Robec, alimentées par l'aquifère crayeux, sont situées à Fontaine-sous-Préaux dans la partie médiane ; elles sont en grande partie captées pour l'alimentation en eau potable, mais un débit est réservé pour le ruisseau. Utilisé dès le Moyen-Age pour actionner divers moulins, puis par l'industrie textile, Le Robec est endigué sur la quasi-totalité de son cours, puis canalisé dans Rouen où il rejoint la Seine.
Malgré une forte pression urbaine, cette vallée conserve un intérêt écologique majeur du essentiellement à ses milieux forestiers. Six sites boisés classés en Znieff de type I relèvent un fort intérêt écologique. Il s'agit de hêtraies, essentiellement neutrophiles, abritant une flore rare (Alchémille vert jaunâtre, Digitale jaune, Sureau à grappes etc.). Outre leur intérêt écologique, ces formations boisées ont une fonction majeure dans la préservation des sols, la lutte contre l'érosion et les ruissellements.
Quelques lisières et pelouses sèches calcicoles sont aussi remarquables, comme celles présentes sur la côte du Mont Pilon, caractérisées par une flore diversifiée, des espèces rares voire légalement protégées (Épipactis brun rouge par exemple). Face à l'environnement soit urbain au Sud, soit agricole sur le plateau tout autour, la vallée offre le refuge pour de nombreuses espèces animales, que ces dernières affectionnent les milieux boisés ou ouverts (lisières, prairies).
La voie ferrée, parcourant tout le fond de la vallée, joue le rôle de corridor biologique pour un grand nombre d'espèces animales appréciant les habitats prairiaux linéaires, mésophiles à secs. Parmi les papillons et les

libellules, des espèces rares ont été inventoriées. Aux portes de l'agglomération rouennaise, la vallée est donc un réservoir de biodiversité qu'il convient de préserver.

## 2.3 Espaces protégés et gérés

### 2.3.1 Rappel

Un espace protégé et géré est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.
Cet espace est protégé par l'acquisition ou l'assimilation par un Conservatoire d'Espaces Naturels. Ainsi le Conservatoire aura pour but d'améliorer les connaissances scientifiques sur cet espace grâce à des études menées sur la faune et la flore, mais également protéger le site en conservant au maximum une richesse écologique, géologique et paysagère grâce notamment à la mise en place d'un plan de gestion écologique afin de valoriser la biodiversité (entretien régulier, pâturage, fauche, débroussaillage) et enfin valoriser cet espace naturel en le faisant découvrir au public.

### 2.3.2 Espaces protégés et gérés sur les communes et à proximité (2km)

Sur l'ensemble des sites étudiés, deux espaces protégés et gérés sont présents à proximité des différents secteurs.

| Type de protection | Identification | Dénomination | Surface (ha) | Distance par rapport au secteur (m) | Commune |
|---|---|---|---|---|---|
| Espace protégé et géré | FR1502258 | Les Communaux | 6.99 | 250 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur ESA-C) |
| Espace protégé et géré | FR1502260 | La Ferme du Héron | 25.3 | 3100 | Elbeuf-sur-Andelle (secteur ESA-E) |

**Tableau 3.** Espaces protégés et gérés sur ou à proximité de la commune d'Elbeuf-sur-Andelle.

*Carte 10 – Espaces protégés et gérés à Elbeuf-sur-Andelle*

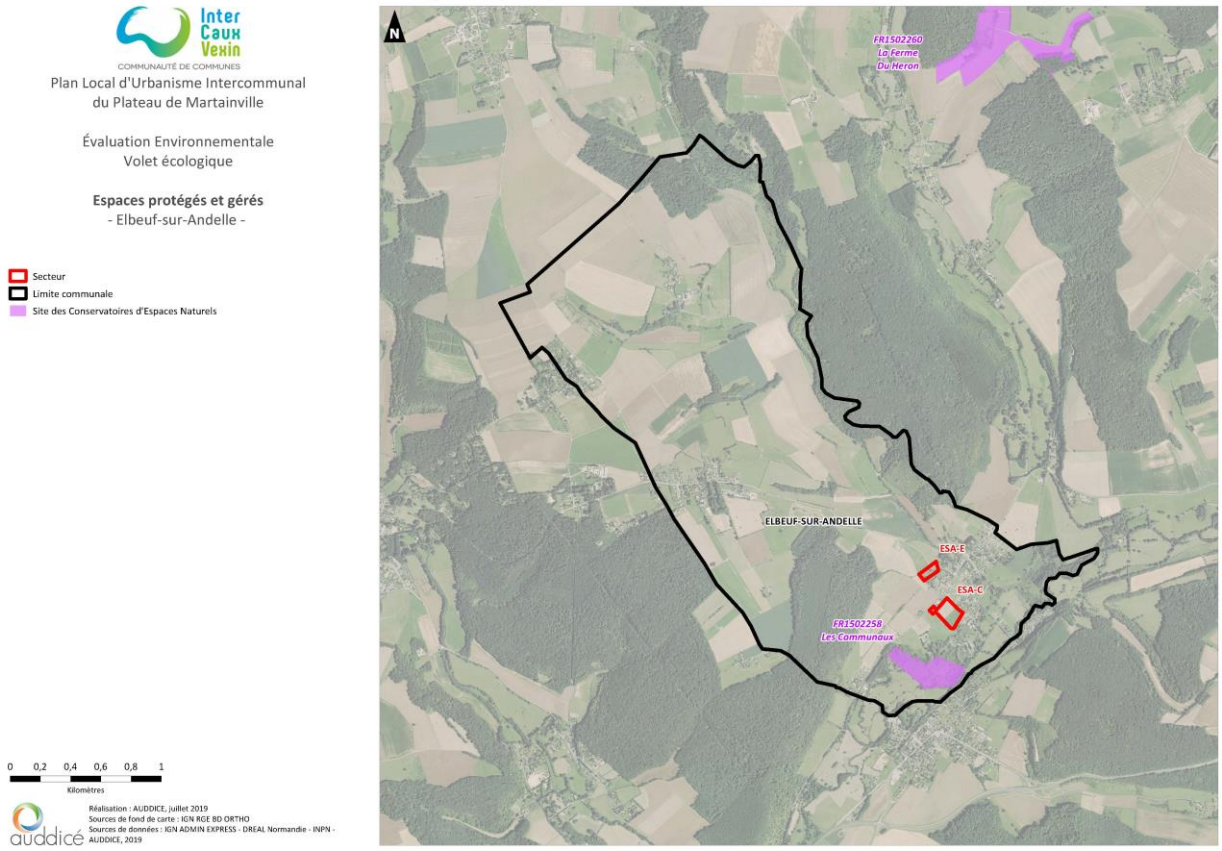


Les espaces protégés et gérés et les éléments qui ont justifié leur désignation est décrit ci-après.

## ■ Espace protégé et géré : Les Communaux (FR1502258)

Bordée par l'Andelle et l'Héronchelles, cette zone humide, d'environ 7ha, est composée d'une mosaïque de milieux complémentaires, dominée par la mégaphorbiaie, la phragmitaie, la saulaie et l'aulnaie.
Du point de vue des espèces, le site présente également un intérêt, ornithologique notamment, avec de nombreuses espèces nicheuses et de diverses espèces paludicoles.
Propriété du conservatoire depuis décembre 2010, le site a bénéficié de la création d'un sentier d'interprétation pouvant accueillir des personnes à mobilités réduites et la création d'une vaste mare devant un observatoire créé par la même occasion.
Le site est, essentiellement, géré par des actions de fauche et du pâturage extensif mixte équin-bovin.

Le patrimoine naturel protégé :

- Habitats : Phragmitaie, mares, magnocariçaie et boisements humides.
- Faune : Sphinx de l'épilobe (*Proserpinus proserpina*), Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et Martin pêcheur (*Alcedo atthis*).
- Flore : Petite Berle (*Berula erecta*), Cassissier (*Ribes nigrum*), Prêle des Bourbiers (*Equisetum fluviatile*).

## ■ Espace protégé et géré : La Ferme du Héron (FR1502260)

Située au Sud de Pays de Bray, cette ferme a pour vocation première l'accueil des animaux du Conservatoire en période hivernale ainsi que la production de foin pour ces derniers.

Il s'agit d'une ancienne exploitation agricole qui associait herbages et cultures jusqu'en 2011. Depuis, toutes les surfaces ont été converties en prairies permanentes par recolonisation spontanée de la végétation. Le site, situé pour partie en zone Natura 2000, présente également des milieux naturels intéressants, notamment une pelouse et un boisement calcicole abritant plusieurs plantes patrimoniales.
Le site est géré par pâturage (bovins, équins, ovins) ainsi que par fauche tardive avec exportation de la plupart des parcelles.

Le patrimoine naturel protégé :

- Habitats : Prairie mésophile de fauche, pelouse calcicole, haie, lisières forestières.
- Faune : Chouette effraie, Faucon crécerelle, Damier de la Succise, Mélitée des Scabieuses… .
- Flore : Phalangère rameuse, Céphalanthère à grandes fleurs, Digitale jaune, Epipactis brun rouge, Genévrier commun… .